



jeudi 8 juin 2023



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Institut Algérien des Hautes Etudes Financières : sortie de la 1^{ère} promotion du master en monétique et transactions sécurisées

ALGER, 7 juin 2023 (APS) - L'Institut algérien des hautes études financières (IAHEF), a annoncé mercredi dans un communiqué, la sortie de la première promotion, d'une trentaine de cadres, du master en monétique et transactions sécurisées.

Cette promotion, dont les soutenances des travaux de fin d'études se dérouleront le samedi prochain au siège de l'institut, a bénéficié d'une formation spécialisée de deux ans dans la monétique et les transactions sécurisées, et dont le contenu a porté sur tous les aspects aussi bien théorique que pratique, a indiqué l'Institut, ajoutant qu'elle "se veut être la première formation dans ce domaine en Algérie".

L'objectif de ce Master est "de former des cadres de banques et établissements financiers pour devenir des spécialistes capables d'analyser, de mettre en place,

de développer et de sécuriser l'ensemble des systèmes de transactions monétaires en offrant des produits et services bancaires innovants afin de répondre aux attentes croissantes des clients en matière de service financier numérique dans le cadre du développement de l'inclusion financière", a-t-on souligné.

L'IAHEF, les banques et les établissements financiers, ainsi que le GieMonétique, ont collaboré, pour la mise en œuvre de cette formation avec l'appui pédagogique de l'Ecole nationale supérieure de Caen en France, considérée comme étant "la meilleure" dans la formation dans le domaine de la monétique, a-t-on fait savoir.

A ce titre, plusieurs banques et établissements financiers en l'occurrence : BADR, BEA, BDL, CPA, Cnep-Banque, Société Générale Algérie, Salam Banque, ainsi qu'Algérie Poste, n'ont pas manqué de faire bénéficier leurs cadres de cette formation.

En raison de "la réussite de cette formation, l'IAHEF, envisage d'organiser d'autres sessions dans cette spécialité", lit-on dans le même texte.

L'IAHEF est l'un des plus grands instituts en Algérie, spécialisé dans la formation des cadres de banques et établissements financiers dans les différents domaines notamment la finance. (APS)



La croissance du PIB mondial va s'établir à 2,7% en 2023 (OCDE)

PARIS, 7 juin 2023 (APS) - Les perspectives économiques mondiales s'améliorent, mais les risques sont orientés à la baisse, note le rapport publié mercredi, par l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE) qui prévoit que la croissance mondiale s'établira à 2,7% cette année avant d'accélérer légèrement à 2,9% en 2024.

"La baisse des prix de l'énergie atténue les tensions sur le budget des ménages, la confiance des entreprises et des consommateurs - qui s'était fortement dégradée - se redresse et la réouverture de la Chine stimule l'activité mondiale", observe l'OCDE.

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB devrait s'établir à 1,6% en 2023, avant de ralentir à 1% en 2024 sous l'effet de conditions monétaires et financières restrictives.

Dans la zone euro, le recul de l'inflation globale contribuera à un renforcement des revenus réels et à un redressement de la croissance du PIB de 0,9% en 2023 à 1,5% en 2024.

La Chine devrait enregistrer une forte augmentation de son PIB en 2023 (5,4%) comme en 2024 (5,1%), précise l'organisation internationale d'études économiques basée à Paris dans ses dernières prévisions.

L'OCDE reconnaît que la reprise reste "fragile" et les risques orientés à la baisse, recommandant aux pouvoirs publics d'adopter différentes mesures afin de réduire l'inflation, d'ajuster leur politique budgétaire et de favoriser une croissance durable. (APS)



Assurances : la CAAR célèbre jeudi son 60ème anniversaire

ALGER, 7 juin 2023 (APS) - La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) célébrera demain jeudi son 60ème anniversaire, a indiqué mercredi la compagnie dans un communiqué, affirmant sa détermination à continuer à déployer tous ses moyens afin d'améliorer ses prestations.

"Le 08 juin 2023, nous fêtons le 60ème anniversaire de la CAAR, marquant ainsi 60 ans au service du citoyen et de l'économie algérienne", a indiqué la compagnie dans son communiqué, rappelant que la CAAR, "doyenne

des compagnies d'assurance", a été créée au lendemain de l'indépendance, dans le cadre du recouvrement de la souveraineté nationale.

La CAAR avait pour mission de superviser les opérations d'assurances pratiquées par les sociétés étrangères en Algérie à travers le mécanisme de la cession légale, rappelle le document.

La CAAR a mis l'accent dans son communiqué sur "le contexte difficile, marqué par le départ vindicatif des compagnies d'assurances étrangères", dans lequel les jeunes cadres de la compagnie ont fait leurs débuts, précisant qu'ils étaient "animés d'une volonté infaillible et d'un amour de la patrie sans bornes", ce qui leur a permis de relever le défi en mettant en place "les pierres angulaires de cette société ancestrale".

Après avoir été autorisée à pratiquer les opérations d'assurance, la CAAR est devenue spécialiste en Risques Industriels, et a développé un large panel de produits "novateurs" pour répondre aux attentes et besoins de sa clientèle, est-il expliqué dans le document.

Ayant participé activement dans le développement de l'Algérie post-indépendante, la CAAR "a effectivement réaffirmé son rôle majeur dans l'accompagnement du marché dans ses différentes phases de restructuration", ajoute la même source, affirmant qu'"aujourd'hui, l'objectif du management de la CAAR est de consolider ce glorieux parcours de la Compagnie, en continuant à servir le client et à accompagner l'évolution des besoins de ses partenaires et apportant ainsi les solutions appropriées chaque fois que le besoin s'exprime".

La compagnie n'a pas manqué, en cette occasion particulière qui marque son 60ème anniversaire, "de réitérer ses remerciements et engagements indéfectibles envers ses clients et partenaires, pour aligner ses prestations au niveau de leurs attentes".

"Riche de son parcours singulier, de ses compétences et culture d'entreprise distinctive, la CAAR continuera à mobiliser ses moyens, pour une prestation sans cesse améliorée", conclut le communiqué. (APS)

Statut de l'auto-entrepreneur: sept domaines d'activité éligibles (JO)

ALGER, 7 juin 2023 (APS)- La liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur comprend sept domaines d'activités exercées à titre individuel, fixées par un décret exécutif publié au Journal officiel (JO)

N37 dans lequel deux autres textes portant sur l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur ainsi que la carte de l'auto-entrepreneur ont été publiés.

Il s'agit du décret exécutif n 23-197, signé le 25 mai dernier par le

Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, fixant la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur et les modalités d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur.

En vertu de ce décret, la liste des activités est organisée en sept (7) domaines d'activités, qui comprend le domaine du conseil, l'expertise et de la formation, le secteur des services numériques et activités connexes, les prestations à domicile, les services à la personne, les services de loisirs et de récréation, les services aux entreprises, ainsi que les services culturels, de communication et d'audiovisuel.

Sont exclues de la liste de ces activités, les professions libérales, les professions et les activités réglementées et artisanales, est-il mentionné dans ce texte qui précise que pour chaque activité, un code numérique est attribué.

Ainsi, la personne effectuant son inscription au registre national de l'auto-entrepreneur est tenue d'utiliser, obligatoirement, la liste des activités de référence, stipule le décret ajoutant que cette liste est fixée et mise à jour par arrêté du ministre chargé des start-up après avis du comité des activités de l'auto-entrepreneur.

Le comité chargé des activités de l'auto-entrepreneur est présidé par le ministre chargé des start-up ou son représentant et compte parmi ses membres des représentants de plusieurs départements ministériels et deux experts du domaine de l'entrepreneuriat et en nouvelles technologies et en numérisation.

La personne intéressée par le statut de l'auto-entrepreneur, de nationalité algérienne ou un étranger résidant, est soumise à effectuer une inscription au registre national de l'auto-entrepreneur, tenu par l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur, un registre interopérable avec les autres institutions concernées, notamment les services fiscaux et l'organisme de la sécurité sociale des non-salariés.

Après acceptation de son inscription, il est délivré à l'auto-entrepreneur une carte d'auto-entrepreneur portant un numéro d'immatriculation "national et unique".

S'agissant de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur, désignée sous le sigle "ANAE" par le décret exécutif n 23-196 du 25 mai 2023, elle est chargée, notamment de mettre en place le registre national de l'auto-entrepreneur, d'accompagner et de suivre les activités de l'auto-entrepreneur, ainsi que de délivrer la carte de l'auto-entrepreneur valable pour une durée de 5 ans et dont le modèle a été fixé par le décret exécutif n23-198.

Ces décrets exécutifs viennent en application de la Loi portant statut de l'auto-entrepreneur, adoptée en décembre dernier par le parlement et signée par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Cette loi vise à organiser les nouvelles activités apparues avec l'émergence de l'économie de la connaissance et du numérique qui ne sont régies par aucun cadre légal. (APS)



CNEP-Banque: ouverture de 4 nouveaux guichets dédiés à la Finance islamique

ALGER, 7 juin 2023 (APS)- La CNEP-Banque a procédé à l'élargissement de son réseau de distribution à travers l'ouverture de 4 guichets dédiés à la Finance islamique, au niveau de ses agences, a indiqué mercredi un communiqué de cette banque publique.

Ces guichets ont été ouverts mercredi au niveau des agences du Parc de laLiberté (Alger), à Tazmalt (Béjaia), Hamma Bouziane (Constantine) et à Barika (Batna), selon le communiqué.

L'ouverture de ces nouveaux guichets s'inscrit "dans la quête de la CNEP-Banque à assurer une meilleure proximité à sa clientèle et de développer l'activité de la finance islamique", selon la même source.

Ils viennent s'ajouter à ceux déjà opérationnels, depuis novembre 2020, ce qui permettra à la Banque de "totaliser un réseau de 85 guichets et une

(01) agence exclusivement dédiée à la Finance islamique, répartis sur le territoire national et couvrant 44 wilayas du pays", précise la même source. (APS)



Plus optimiste sur l'économie mondiale, l'OCDE s'inquiète de la "longue route" pour une croissance durable (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION) Par Ali BEKHTAOUI avec Laurent THOMET

ATTENTION - Actualise avec conférence de presse de l'OCDE, déclarations de la cheffe économiste et prévisions d'inflation 2023 et 2024 ///

PARIS, 7 juin 2023 (AFP) - Du mieux, mais dans un contexte international très difficile: l'OCDE s'est montrée un peu plus optimiste sur la croissance mondiale dans ses dernières prévisions économiques publiées mercredi, tout en alertant sur la "longue route" avant de profiter d'une reprise durable.

"Nous voyons une reprise à l'horizon mais il y a encore beaucoup de travail pour se libérer des chocs du passé", a affirmé mercredi Clare Lombardelli, fraîchement nommée cheffe économiste de l'Organisation de

coopération et de développement économiques, au cours d'une conférence de presse présentant les perspectives mondiales de l'institution.

Après trois années ponctuées par des crises à répétitions, l'économie montre des signes d'apaisement, symbolisés par la légère hausse de la prévision de croissance mondiale de l'OCDE, attendue pour 2023 à 2,7% contre 2,6% au mois de mars.

D'après ce rapport dévoilé à l'occasion d'une réunion ministérielle au siège parisien de l'institution, l'économie profite d'une accalmie de l'inflation après une explosion l'an dernier en raison des conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires.

L'OCDE prévoit cette année 6,6% d'inflation au sein de ses pays membres après 9,4% en 2022. Pour 2024 elle devrait redescendre à 4,3%.

Ce ralentissement signifie que les banques centrales pourraient limiter leurs hausses de taux d'intérêt ce qui serait de bon augure pour l'accès au crédit des ménages et des entreprises, pour la consommation, et donc pour la croissance.

Le redémarrage récent de l'activité économique chinoise après sa politique draconienne de zéro-Covid apporte aussi un peu d'oxygène à l'économie, souligne l'OCDE, la croissance en Chine étant attendue cette année à 5,4%, soit une hausse de 0,1 point par rapport aux prévisions de mars, et à 5,1% l'an prochain (+0,2 point).

L'OCDE prévoit 0,9% de croissance en zone euro cette année, (+0,1 point), grâce à une réévaluation de la croissance du PIB italien à 1,2% (+0,6 point).

La croissance française atteindrait 0,8% (+0,1 point) et l'Allemagne est attendue avec une croissance nulle (-0,3 point).

Le Royaume-Uni pourrait quant à lui afficher +0,3% cette année, là où l'OCDE envisageait précédemment une récession.

- "Equilibre délicat" -

Hors d'Europe, le PIB des Etats-Unis devrait croître de 1,6% et celui de l'Inde de 6,0%, en hausse dans les deux cas de 0,1 point.

Malgré les quelques signes encourageants, l'économie mondiale "fait face à une longue route" avant d'atteindre "une croissance forte et durable", a tempéré la cheffe économiste britannique.

"La reprise sera plus faible en comparaison avec les standards du passé", souligne-t-elle aussi, notant qu'avec 2,9%, la prévision de croissance mondiale pour 2024 a été laissée inchangée par rapport à mars.

Parmi les défis cités par l'OCDE figure la persistance de l'inflation hors énergie et produits alimentaires qui "demeure obstinément élevée" et impose aux banques centrales de "maintenir des politiques monétaires restrictives jusqu'à ce qu'il y ait des signes clairs" d'apaisement, relève Mme Lombardelli.

Or des taux d'intérêt élevés empêchent l'économie mondiale de croître plus franchement, en réduisant la distribution de crédits et en encourageant l'épargne plutôt que la consommation.

"La période que nous traversons se caractérise par une croissance lente mais c'est ce que voulaient les décideurs qui ambitionnaient de dissiper les pressions inflationnistes", observe auprès de l'AFP James Pomeroy, économiste au sein d'HSBC.

Selon lui, "nous n'avons pas encore vu partout les effets des hausses de taux d'intérêt sur l'économie", qui pourraient se faire sentir dans les mois à venir dans la zone euro et aux Etats-Unis et peser encore sur la croissance.

Sur ce point, "les banques centrales ne devraient pas trop resserrer leur politique au point que cela aurait un impact sur la croissance plus important que nécessaire", a estimé Mme Lombardelli, reconnaissant qu'elles font face à "un équilibre délicat".

Les hausses de taux pèsent aussi fortement sur les finances publiques des Etats en renchérissant le coût de leurs emprunts, ce qui augmente leur dette déjà largement creusée par les crises à répétition.

"Presque tous les pays ont des déficits et un endettement plus élevé qu'avant la pandémie, et beaucoup sont confrontés à des pressions croissantes sur les dépenses publiques liées au vieillissement des populations, à la transition climatique et au fardeau du coût de la dette", relève le rapport qui encourage les Etats à cibler davantage leur soutien budgétaire.

Entre 2020-2022, l'Algérie fait un grand bond en exportation

Au forum d'El Moudjahid, le vice-président de l'association nationale algérienne des exportateurs algériens M. Ali Bey Nacéri a fait débat sur l'exportation en Algérie. Durant son intervention, il met en exergue les réalisations de l'Algérie dans ce domaine et a évoqué le pourcentage de 300% de 2020 à 2022 allant de 2,3 milliards dollars à 6,7 milliards dollars. Cela constitue une exception en économie.

En revanche, M. Bey a mis le point sur les obstacles que rencontrent les exportateurs, à savoir les circulaires qui, selon lui, bloquent l'opération de l'exportation tel la domiciliation bancaire, et les exigences douanières.

Il a été souligné l'importance du choix quant à la politique de l'exportation que doit adopter l'Algérie, en vue d'orienter les investissements, en donnant l'exemple du secteur de sidérurgie, les pétrochimies qui ont connu un bond. Aussi, ces revenus proviennent des prix des hydrocarbures en augmentation depuis 2020.

Selon Bey, le meilleur secteur pour mieux dynamiser l'exportation réside dans le Tourisme, à condition de fournir les éléments nécessaires pour la réussite telle la résolution des questions liées aux visas, le transport, l'accueil, les infrastructures de bases qui, d'après l'intervenant, ne demandent pas de grands moyens. Il adjoint au tourisme les services, étant un secteur qui se nourrit du savoir et du savoir-faire dont le bénéfice est à 100%.

Pour l'agriculture, Ali Bey estime que le Sahara a montré qu'elle est une source porteuse de richesse, or des défis restent encore à affronter notamment pour l'eau de la nappe phréatique qui nécessite des résolutions techniques pour diminuer le taux de sel, aussi la profondeur des sources d'eau.

M. Ali Bey estime que l'investissement est l'étape initiale pour relancer activement le secteur de l'exportation. Et il reste inéquitable également le taux de change qui est fixé à 20% pour l'exportateur avec justification des dépenses, ce qui constitue une entrave aux exportateurs pour élargir ses marchés d'exportations.

Par ailleurs, il a mentionné l'importance de la volonté du président Tebboune à développer le secteur des exportations au plus haut niveau.

El Watan-dz
.com

Hassen Khelifati. PDG d'Alliance Assurances : «Nous devons prioriser et libérer l'initiative pour aller conquérir le marché international»



Hassen Khelifati, président de la commission communication du comité d'organisation de la 49e conférence de l'Organisation africaine des Assurances et PDG d'Alliance Assurances, revient dans cet entretien sur le déroulement de cet événement. Pour lui, après les débats, les réflexions et les échanges, le temps de l'action est venu. Car le défi actuel est de donner des réponses appropriées aux problématiques les plus urgentes. Il s'inscrit dans une démarche opérationnelle dont la vision porte sur le moyen et le long terme. Il plaide pour une complémentarité entre les secteurs public et privé dans les assurances, en évitant toute discrimination. Une concurrence loyale et saine va faire émerger les compétences et faire rejaillir tout le potentiel de ce marché inexploité à ce jour.

La 49e conférence de l'Organisation des assurances africaines (OAA) a été organisée à Alger. Quel bilan peut-on tirer du déroulement des travaux ?

Nous en tirons un bilan très satisfaisant pour notre pays et sa capacité à organiser des événements à caractère économique d'envergure internationale avec un succès reconnu par les participants, d'autant plus que ce ne sont pas des institutions de l'Etat qui ont pris la responsabilité de son organisation. Ce rôle a été assuré par l'Union algérienne des Sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) en collaboration avec l'Organisation africaine des assurances.

Nous tenons à remercier M. le Premier ministre de son parrainage et sa disponibilité pour nous accompagner et sa présence à la cérémonie d'ouverture qui a traduit tout l'intérêt qu'il accorde à notre secteur ainsi que les ministres des Finances et de l'Agriculture.

Ce défi a été relevé aussi par le concours décisif apporté par les différents départements ministériels et institutions publiques concernés, notamment les Affaires étrangères, l'Intérieur, les Finances, la DGSN, les différents services du Premier ministre ainsi que ceux chargés de la Sécurité. Toutes ces parties se sont mobilisées sans relâche pour nous faciliter les tâches et ont collaboré sans limite pour lever tout obstacle ou difficulté, notamment pour faciliter l'octroi des visas et même faire des exceptions pour les hôtes de l'Algérie.

Bien sûr sans oublier les cadres du secteur composant la commission locale d'organisation qui se sont mobilisés bénévolement pendant des mois de travail et ont fait des sacrifices sans compter pour que le nom de l'Algérie brille à l'international. Sans eux, rien n'aurait été possible.

Nous n'oublions pas également les femmes et les hommes de la presse nationale qui ont renforcé la dimension internationale de cet événement. D'ailleurs, le secrétaire général et le président sortant de l'OAA ont bien reconnu que la 49^e conférence était l'une des meilleures sinon la meilleure édition organisée jusqu'à maintenant.

En effet, ce rendez-vous a enregistré un record de participation de 1800 inscrits, dont plus de 1100 venant de plus de 70 pays des 5 continents avec le soutien de 43 sponsors, dont la majorité sont internationaux. Sur le plan logistique et organisationnel, cela s'est déroulé d'une manière correcte et sans incidents avec un grand satisfecit de nos hôtes.

L'image et le prestige de l'Algérie ont ainsi été portés à bout de bras par ses enfants, et ce, à tous les niveaux pour réussir cet événement sur tous les plans.

Sur le plan scientifique, les centaines de cadres algériens ont eu l'occasion d'assister à des conférences et des débats de haut niveau international, de côtoyer d'autres expériences et expertises et de voir le monde avec un nouveau regard. Il y a eu beaucoup d'échanges, des partenariats notamment dans la réassurance ont été établis, des expertises ont été partagées et des amitiés se sont nouées.

La sécurité alimentaire a été au cœur des débats, des expériences échangées et des expertises exposées. Cela nous a permis de sortir avec une nouvelle vision pour accompagner l'agriculture africaine et prendre le cap de la sécurité alimentaire et relever le défi de faire face aux différents aléas climatiques et politiques nationaux et internationaux.

Une première alerte avec la pandémie de Covid et son impact sur les routes d'approvisionnements, et cela est aggravé par les différentes tensions géopolitiques et surtout les aléas climatiques. L'agriculture africaine est majoritairement vivrière et a besoin d'un accompagnement pour permettre aux agriculteurs de relever le défi de production et par ce corollaire assurer la sécurité alimentaire.

Les nouvelles tendances assurantielles actuellement sont orientées vers la micro-assurance, l'assurance paramétrique ainsi que l'assurance des grandes plantations et l'agriculture massive sur les grandes surfaces et avec beaucoup de technologie.

Notre modèle d'organisation actuel du marché des assurances et les chiffres réalisés par les acteurs sont en deçà du potentiel réel et nécessite un changement radical d'approche et de méthodes ; de compétences et cette conférence est sortie avec des propositions très intéressantes que nous espérons proposer à nos pouvoirs publics pour en tirer le meilleur pour l'intérêt de notre économie.

L'Algérie a été désignée automatiquement présidente de l'Organisation africaine des assurances (OAA) selon les procédures internes. Elle sera remplacée systématiquement l'année prochaine par la Namibie, pays hôte de la 50e conférence en 2024.

Cette présidence de l'OAA coïncide aussi avec la présidence de l'Association arabe des assurances GAIF jusqu'en 2024 et donnera l'occasion à notre pays et aux représentants chargés d'assurer cette responsabilité de représenter le pays avec honneur et compétence et de faire avancer les résolutions arrêtées tout en défendant le prestige de notre pays.

Les compagnies algériennes du secteur sont-elles préparées à se placer sur le marché africain ?

Dans son allocution d'ouverture, le Premier ministre a annoncé des réformes du texte régissant notre secteur avant la fin de l'année en cours. La réforme profonde ainsi que la numérisation et la modernisation du secteur apporteront les capacités et libéreront les potentiels de nos managers pour aller vers l'international.

Pour un déploiement à l'international de nos compagnies, à mon humble et modeste avis, la priorité est de se stabiliser à l'intérieur de notre marché, de consolider l'organisation interne, le management et les compétences de nos managers ; de s'affronter dans une concurrence saine, loyale et impartiale afin d'affronter avec force le marché international qui est féroce et qui ne laisse aucune place aux faibles ou à ceux qui ne s'adaptent pas aux règles de jeu à l'international.

J'aurais aimé affirmer qu'à l'état actuel cela est jouable, mais la vérité est que nous devons, si nous avons l'ambition de jouer un rôle international, prioriser et libérer l'initiative de nos managers pour aller conquérir le marché international.

Les potentiels de croissance de l'assurance dans le secteur agricole méritent d'être consolidés en Afrique surtout qu'on parle de plus en plus de sécurité alimentaire. Quelle est votre analyse à ce sujet ?

Par les chiffres, l'assurance en Afrique représente 1% de la production mondiale et le taux de pénétration par rapport au PIB est de 2,5% VS taux mondial est autour de 7%. L'assurance agricole en Afrique représente environ 5% de la production des assurances en Afrique.

L'Algérie est la 4e puissance économique africaine et 6e en assurances, le taux de pénétration est à 0,7%, un taux très faible au regard du potentiel du pays. La production agricole représente 35 milliards de dollars, soit environ 19% du PIB, le chiffre d'affaires des assurances agricoles a été estimé en 2022 à 1,7% de la production du secteur des assurances en Algérie.

Le potentiel d'exploitation, de progression, que ce soit en Afrique ou en Algérie, est énorme et il faut se concentrer sur les voies et moyens techniques, réglementaires et juridiques pour y parvenir.

Lors des débats de la conférence, il a été proposé de changer d'approche et d'étudier des expériences internationales qui ont réussi dans le domaine de l'organisation du marché et sortir de la dualité actuelle entre l'agriculteur et les compagnies d'assurances et en cas de catastrophe, on compte sur l'Etat pour la prise en charge.

Il a été proposé d'étudier d'autres expériences qui ont donné des résultats probants, notamment en élargissant le cercle à un trio : le gouvernement qui viendra subventionner fortement la prime d'assurance, le fellah qui aura l'obligation de s'assurer et de payer une part de cette prime et les compagnies d'assurances.

Cette approche plus économique soulagera les finances de l'Etat des charges imprévues dues à des catastrophes non couvertes, le fellah intégrera l'assurance comme variable importante et les assureurs feront leur métier et en cas de sinistres, ce seront les mécanismes de l'assurance qui interviendront.

Néanmoins, nous devons appeler à la vigilance, si nous devons adopter ce schéma. Il ne sera pas objectif que de réserver ce nouveau dispositif à un nouveau monopole public comme il est souhaité par certaines parties prenantes. Les règles du marché doivent jouer et la concurrence loyale et saine doit être mise afin de faire émerger les compétences et faire rejaillir tout le potentiel de ce marché inexploité à ce jour. Le secteur privé doit prendre pleinement sa place dans tout nouveau schéma et ne doit pas être exclu.

Quels sont, selon vous, les horizons de l'industrie de l'assurance et de la réassurance sur le continent, à la lumière des défis et des transformations économiques et géopolitiques que connaît le monde ?

Aujourd'hui, l'industrie de l'assurance en Afrique ne représente que 1% de la production mondiale et la part du PIB est de 2,5 %. Si nous prenons en considération la part du PIB mondial qui est de 7%, l'industrie de l'assurance et de réassurance pourra facilement se multiplier par au moins 3 fois.

Le potentiel en Afrique et en Algérie est encore plus grand. Selon certains experts, le potentiel de production du marché des assurances en Algérie est de 6 à 8 milliards de dollars, alors qu'actuellement nous ne produisons que 1,1 milliard de dollars.

[Rapport GIE Monétique](#)

[Le l'E-paiement reste timide](#)

L'intrusion des grands facturiers, notamment la Seeal, Sonelgaz, Algérie télécom qui ont opté pour la numérisation des prestations a boosté l'E-paiement.

Les algériens toujours friands des billetsLes algériens toujours friands des billets

Le paiement électronique se développe doucement, mais sûrement en Algérie. Les rapports des différents acteurs et opérateurs présents dans la sphère de l'E-paiement, mettent en relief cette réalité croissante des prestations et des opérations engagées sur le terrain. Dernier rapport en date, celui du groupement GIE Monétique qui a révélé un important développement des activités et transactions électroniques au cours des quatre derniers mois de l'année en cours. Ainsi, au chapitre des activités de paiements sur Internet, on notera une valeur globale de 7 893 499 399,67 da correspondant à 949 022 transactions enregistrées depuis le début de l'année en cours. Jusqu'à avril 2023, le montant global des transactions a enregistré la valeur de 2 245 061 507,31 da, alors que le montant était de 1 897 808 059,28 da à janvier 2023.

Le GIE Monétique explique ce regain de l'activité électronique par l'intrusion des grands facturiers, notamment la Seeal, Sonelgaz, Algérie télécom qui ont opté pour la numérisation des prestations. Mais il y a aussi les opérateurs de téléphonie mobile, les compagnies d'assurances, de transports aérien et quelques administrations qui ont signé des conventions de partenariat pour rejoindre les plates-formes de l'E-paiement.

Le groupement annonce, à ce propos, que 351 Web marchands sont adhérents au système de paiement sur Internet par carte interbancaire. Selon le rapport, le nombre global des transactions, depuis le lancement du paiement sur Internet, est de plus de 25 millions d'opérations.

Le montant global des transactions enregistré dans ce chapitre, au cours de l'année 2022, est de l'ordre de 18 151 104 423,96 da.

Au chapitre des retraits effectués à partir des guichets bancaires automatiques ATM, on notera plus de 128 millions d'opérations ou de transactions retrait pour un montant global de l'ordre de 2 182 896 695.000 DZD, enregistré de janvier à avril 2023. Il convient de souligner que le nombre global des automates interbancaires en exploitation à avril 2023 est de l'ordre de 3 716, alors qu'ils étaient à 3 640 à fin décembre 2022.

Le nombre de transactions retrait à partir des ATM totalisait près de 15 millions d'opérations pour une valeur globale de 277 440 447 500 DZD. Ouvert en intra-bancaire, le service de paiement en ligne enregistré, quant à lui, une évolution remarquable. Pour ce qui est de ce chapitre, on notera un montant global des transactions en nette hausse totalisant 51 498 851 558,07 DZD. À fin avril 2023, le montant des transactions paiement mobiles enregistrées totalisait 1 884 764 786,81 DZD pour un nombre global de transactions paiement correspondant à 2 691 072 DZD. Pour ce qui est du montant global des transferts effectués par mobiles, il est de l'ordre de 13 312 678 038,99 DZD pour un nombre global des transferts de 1 082 996 transactions, selon GIE Monétique. Par ailleurs, le nombre des terminaux de paiement électronique (TPE) en exploitation à fin avril 2023 est de 45 961 unités. Durant la même période, le nombre des transactions paiement totalisait 304 558 opérations pour un montant global paiement de 2 326 215 745,53 DZD, durant la même période. Au mois de janvier 2023 le nombre global des transactions paiement par TPE totalisait 269 944 opérations pour un montant de 2 167 355 583,93 DZD. L'état des lieux indique une nette croissance, autant au niveau des infrastructures (DAB, TPE, GAB), qu'au niveau de l'importance des transactions, la qualité et la sécurité des prestations électroniques fournies, ainsi qu'au niveau des montants engrangés par différents secteurs d'activités. Cela, sans compter l'augmentation du nombre des usagers adhérents à ce type de paiement et de transactions électroniques, commerçants, entreprises et particuliers confondus.

En grande partie, il semblerait que ce soit les grands facturiers qui ont boosté les transactions électroniques.

[Estimés à 2,1 milliards de dollars en 2022](#)

[L'Inde compte hisser ses échanges avec l'Algérie](#)

La tenue de la 20e édition du Salon de la production alimentaire Djazagro à la Safex a été une occasion pour la représentation indienne de faire part des ambitions de ce pays en ce qui concerne les échanges commerciaux algéro-indiens. S'élevant à 2,1 milliards de dollars en 2022, l'Inde compte augmenter ce volume. Au Jazagro, qui a ouvert ses portes le 5 juin, l'Inde était présente avec 26 entreprises. Ces entreprises présentent jusqu'à aujourd'hui, dernier jour de la manifestation économique, divers produits qui proviennent de secteurs différents. Il s'agit, notamment de solutions de transformation alimentaire, les machines d'emballage automatiques et des produits tels que le riz, les épices, les graines oléagineuses, les légumineuses et les haricots. Ce qui a offert aux visiteurs et opérateurs intéressés une large gamme de produits. La participation indienne à cet événement est chapeauté par la Fédération des organisations indiennes d'exportation (Fieo). C'est une organisation privée créée sous l'égide du ministère du Commerce pour promouvoir le commerce, les investissements. Le pavillon indien présent à cet événement a été inauguré par l'ambassadeur de l'Inde en Algérie, Gaurav Ahluwalia, en présence du représentant de la Fieo et des organisateurs du Salon.

Les échanges qu'ont eu les opérateurs indiens avec leurs homologues algériens «devraient contribuer à accroître le commerce, les investissements et la collaboration entre les deux pays», a affirmé l'ambassade de l'Inde en Algérie. Autrement dit, les échanges entre les deux parties seront d'un grand apport sur la voie du renforcement du partenariat entre Alger et New Delhi. Surtout que l'Algérie ambitionne d'accéder au club des Brics dans lequel figure l'Inde.

النص الكامل لكلمة رئيس الجمهورية خلال الملتقى الوطني حول الأمن السيبراني

الجزائر - ترأس رئيس الجمهورية، القائد الأعلى للقوات المسلحة، وزير الدفاع الوطني، السيد عبد المجيد تبون، اليوم الأربعاء بالنادي الوطني للجيش ببني مسوس (الجزائر العاصمة)، مراسم افتتاح الملتقى الوطني حول:

"الاستراتيجية الوطنية للأمن السيبراني: من أجل جزائر صامدة سيبرانيا"، حيث ألقى كلمة، فيما يلي نصها الكامل:

"بسم الله الرحمن الرحيم

والصلاة والسلام على أشرف المرسلين

السيد الوزير الأول،

السيد الفريق أول رئيس أركان الجيش الوطني الشعبي،

السيدة والسادة الوزراء،

سعادة السفيرة،

السادة الألوية والعمداء،

حضرات الضباط، السيدات والسادة الحضور.

يسعدني أن أحضر معكم جلسة افتتاح هذا الملتقى الوطني الهام، الذي خصصتموه لأحد أهم محاور أمننا القومي، وستعالجون فيه "الإستراتيجية الوطنية للأمن السيبراني"، منوها باختياركم الموفق لشعاره "من أجل جزائر صامدة سيبرانيا".

إن هذا الملتقى الذي يشكل فضاء موسعا لتبادل الأفكار والخبرات، هو فرصة ثمينة لبحث السبل الكفيلة بترقية التحكم في مجال الأمن السيبراني عمليا، من خلال التفاعل والتكامل بين الخبراء ومسؤولي الأنظمة المعلوماتية الحساسة للدوائر الوزارية ومؤسسات الدولة. وهو في نفس الوقت سانحة لتقييم المشهد الرقمي الوطني ولتقدير الوضعية الحالية في مجال الأمن السيبراني على الصعيدين الوطني والدولي.

إن تحديد التهديدات السيبرانية، ووضع آليات الرقابة والرصد الناجعة. وجاهزية الإستجابة في حالات الخطر، يشكل اليوم أحد أهم الشروط الإستباقية، لتوفير الحماية اللازمة والكاملة للمنشآت الحيوية بشكل آمن ومستمر، وذلك ضمن منظور التكفل بالأمن الوطني بأبعاده السياسية والعسكرية والإقتصادية والمجتمعية. بل وحتى التكنولوجية، وهو الأمر الذي يستوجب تطوير استراتيجيتنا الوطنية المتكاملة في المجال الرقمي، والجمع بين الإستباقية والوقاية من التهديدات في الفضاء السيبراني، وحماية المنظومات

والمعطيات والسهر على ترقية ثقافة رقمية مواطنة ووطنية، عمادها التحسيس المستمر واليقظة الإستراتيجية لكل المؤسسات.

وفي هذا الإطار ومن منطلق الحرص على حماية المصلحة الوطنية، وتغليب أمننا وسيادتنا على الدوام، فإننا نشجع على المضي في الشراكات واتفاقيات التعاون الدولي، لاسيما وأن الفضاء السيبراني هو منطقة مشتركة بدون حدود جغرافية. ولقد أسديت في هذا السياق التعليمات إلى السيدات والسادة أعضاء الحكومة لمباشرة عملية جرد الأنظمة المعلوماتية، لمؤسسات الدولة، تمهيدا لإعداد خارطة شاملة، وتوفير العناصر التقديرية لمستوى تأمينها .

أيتها السيدات..أيها السادة،

إن كسب رهان الأمن السيبراني يعتمد أساسا على تثمين العنصر البشري الذي تنبثق منه الكفاءات المتمرسه، المدركة لحيوية المهام المسندة إليها. وهو ما نوليه الأهمية القصوى في توجه الدولة لإحداث نقلة نوعية على مستوى تسيير الشأن العام، من خلال وضع الأسس لإستراتيجية وطنية مدروسة للرقمنة، وهو خيارنا السيادي، المبني على إدراكنا الجماعي لإرتباط التنمية المنشودة بترشيد الحكامة، والرفع من جودة أداء المؤسسات، وتثمين القدرات وتعبئة الموارد، فالرقمنة التي ما قنتت أشدد على ضرورة تجسيدها، ليست عملية تقنية بحتة، بل هي قناعة راسخة، وفي صلب أولويات بناء الجزائر الجديدة.

وفي الأخير أود أن أشيد في هذه المناسبة بالجهود والتضحيات الجسام للجيش الوطني الشعبي، سليل جيش التحرير الوطني، مدرسة الوطنية والقيم الجمهورية، وبسهره الدائم للدفاع عن أمن وطننا المفدى، في كل السياقات الجيوسياسية، بما في ذلك الفضاء السيبراني، بفضل الرجال الوطنيين الغيورين على الجزائر، الذين يصنعون من خلال المنظومة الوطنية للإستباق والوقاية والحماية من التهديدات السيبرانية درعا واقيا للدولة ومؤسساتها.

وأعلن عن الإفتتاح الرسمي لأشغال ملتقاكم، متمنيا لأشغالكم التوفيق والسداد."



الصندوق الوطني للتوفير و الاحتياط بنك: فتح أربعة شبابيك جديدة مخصصة للصيرفة

الاسلامية

الجزائر 7 يونيو 2023 (وأج) - قام الصندوق الوطني للتوفير والاحتياط-بنكبتوسيع شبكة التوزيع من خلال فتح أربعة (4) شبابيك جديدة خاصة بالصيرفةالاسلامية على مستوى وكالاته ، حسبما أفاد به بيان لهذا البنك العمومي اليومالأربعاء.

وقد تم فتح هذه الشبابيك اليوم الأربعاء على مستوى حديقة الحرية(الجزائر العاصمة) وتازمالت(بجاية) وحامة بوزيان (قسنطينة) وبريكة (باتنة)، حسب المصدر نفسه .

ويأتي اطلاق هذه الشبابيك الجديدة في اطار سعي هذا البنك العمومي إلى "التقرب أكثر من الزبائن وتطوير نشاط الصيرفة الاسلامية"، يضيف البيان .

وتضاف هذه الشبابيك الجديدة للشبابيك التي دخلت حيز الخدمة منذ نوفمبر 2020 مما سيسمح للبنك ببلوغ مجموع 85 شباك ووكالة مخصصة حصريا للصيرفة الاسلامية موزعة على التراب الوطني والتي تغطي 44 ولاية من الوطن"، حسب البيان. (وأج)



القانون الاساسي للمقاول الذاتي: سبع ميادين نشاطات مؤهلة (الجريدة الرسمية)

الجزائر، 7 يونيو 2023 (واج)- تم تحديد قائمة النشاطات المؤهلة للاستفادة من القانون الاساسي للمقاول الذاتي و التي تشمل سبع (7) ميادين, يمارسها شخص طبيعي بصفة فردية, بموجب مرسوم تنفيذي صدر في العدد الـ 37 من الجريدة الرسمية , و الذي تضمن ايضا مرسومين اخرين يتعلقان بالوكالة الوطنية للمقاول الذاتي وبطاقته .

و يتعلق الامر بالمرسوم التنفيذي, رقم 23-197, الموقع من طرف الوزير الاول , ايمن بن عبد الرحمن في 25 مايو المنصرم, و الذي يحدد قائمة النشاطات المؤهلة للاستفادة من القانون الاساسي للمقاول الذاتي و كفاءات التسجيل في السجل الوطني للمقاول الذاتي .

و حسب هذا المرسوم, تنظم قائمة النشاطات في 7 ميادين نشاطات تتمثل في الاستشارة والخبرة والتكوين, الخدمات الرقمية والأنشطة ذات الصلة, الخدمات المنزلية, الخدمات الموجهة للأشخاص, خدمات الترفيه والتسلية, الخدمات الموجهة للمؤسسات و الخدمات الثقافية والاتصال والسمعي البصري.

وتستثنى من قائمة هذه النشاطات المهن الحرة والمهن والنشاطات المقتنفة والحرفية، حسب النص، الذي يوضح ان كل ميدان يحمل رمزا وتسمية.

وبذلك يتعين على كل شخص يطلب تسجيله في السجل الوطني للمقاول الذاتي أن يستعمل وجوبا قائمة هذه النشاطات المرجعية، على ان يحدد محتوى قائمة النشاطات المتعلقة بالنشاطات المفردة وتحيينه بموجب قرار من الوزير المكلف بالمؤسسات الناشئة بعد أخذ رأي لجنة نشاطات المقاول الذاتي المنصوص عليها في النص نفسه.

ويترأس اللجنة المذكورة الوزير المكلف بالمؤسسات الناشئة او ممثله، فيما تشكل من ممثلي عدة قطاعات وزارية وكذا خبيرين في مجال المقاولاتية والتكنولوجيات الجديدة والرقمنة .

وعلى اي شخص معني بالقانون الاساسي للمقاول الذاتي ان يسجل في السجل الوطني للمقاول الذاتي الذي تتكفل به الوكالة الوطنية للمقاول الذاتي. ويربط هذا السجل المقاول بالمؤسسات العمومية المعنية الأخرى، لا سيما مصالح الضرائب وهيئة الضمان الاجتماعي لغير الأجراء .

ويتعين على كل شخص طبيعي يرغب في التسجيل في السجل الوطني أن يستوفي الشروط

المنصوص عليها وبلوغ السن القانونية للعمل وأن يكون من جنسية جزائرية ومقيما بالجزائر أو أجنبيا مقيما وفقا للتشريع والتنظيم المعمول بهما، وأن يمارس نشاطا مدرجا ضمن قائمة النشاطات المؤهلة للاستفادة من القانون الأساسي للمقاول الذاتي .

وتسلم للمقاول الذاتي، بعد قبول تسجيله في السجل الوطني، بطاقة مقاول ذاتي تحمل "رقم تسجيل وطني وحيد" في السجل الوطني.

و بالنسبة للوكالة الوطنية للمقاول الذاتي، التي تم تحديد تنظيمها و تسييرها بموجب المرسوم التنفيذي رقم 23-196 المؤرخ في 23 مايو 2023، فتعنى أساسا بوضع السجل الوطني للمقاول الذاتي، و مرافقة ومراقبة ومتابعة أنشطة المقاول الذاتي جانب تسليم بطاقة المقاول الذاتي، و مدتها خمس سنوات، و التي تم تحديد نموذجها في المرسوم التنفيذي رقم 23-198.

و تأتي هذه المراسيم التنفيذية تطبيقا للقانون الاساسي للمقاول الذاتي، المصادق عليه من طرف البرلمان في ديسمبر الماضي، و الذي وقعه رئيس الجمهورية، السيد عبد المجيد تبون .

ويهدف قانون المقاول الذاتي إلى تنظيم الأنشطة الاقتصادية الجديدة التي ظهرت مع بروز اقتصاد المعرفة والاقتصاد الرقمي، والتي لا تخضع لأي إطار قانوني، فضلا عن تحرير روح المبادرة المقاولاتية وتسهيل ولوج الشباب إلى سوق العمل عن طريق التوظيف الذاتي، من أجل ضمان التغطية الاجتماعية لأكبر عدد منهم وادماجهم في القطاع الرسمي. (واج)



الرئيس تبون: مقتضيات الأمن الوطني تستدعي تطوير إستراتيجية رقمية

أكد رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، أن مقتضيات الأمن الوطني تستدعي العمل على تطوير إستراتيجية وطنية متكاملة في المجال الرقمي.

وفي كلمته الافتتاحية للملتقى الوطني حول الأمن السيبراني قال الرئيس أن الإستراتيجية الوطنية المتكاملة في المجال الرقمي تجمع بين الاستباقية والوقاية من التهديدات والهشاشات في الفضاء السيبراني وحماية المنظومات والمعطيات وكذا ترقية ثقافة رقمية



مواطنة تقوم على التحسيس المستمر وكذا اليقظة الاستراتيجية لكل المؤسسات.

وأضاف “تزداد أهمية الأمن السيبراني مع توجه الدولة الواعي والطموح لإحداث نقلة نوعية على مستوى تسيير الشأن العام من خلال تطوير إستراتيجية مدروسة للرقمنة وهذا خيار عقلاني وسيادي يقوم على إدراكنا الجماعي.”

واعتبر الرئيس تبون أن إحداث طفرة تنموية يستدعي ترشيد الحكامة والرفع من جودة أداء المؤسسات وتمكين القدرات وتعبئة كل الموارد للسماح للجزائر الجديدة من الارتقاء لمصف الدول المتقدمة.

وتابع “الرقمنة رهان أساسي في أخلقة الشأن العام ومكافحة الفساد وتطوير منظومة جديدة للتسيير غايتها خدمة الوطن والمواطنين وتحقيق الصال العام.

وترأس رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، الأربعاء، مراسم افتتاح الملتقى الوطني حول الأمن السيبراني.

وحسب بيان للرئاسة فقد ترأس رئيس الجمهورية القائد الأعلى للقوات المسلحة وزير الدفاع الوطني اليوم مراسم افتتاح الملتقى الوطني حول الأمن السيبراني.”

الملتقى الوطني يأتي تحت عنوان: “الاستراتيجية الوطنية للأمن السيبراني، من أجل جزائر صامدة سيبرانيا”، تنظمه وزارة الدفاع الوطني بالنادي الوطني للجيش ببني مسوس بالجزائر العاصمة.



61 نانبا و7 أفواج في بعثات استعلامية ب6 ولايات

تقرير برلماني عن “النقاط السوداء” بالبنوك قريبا!

برمجت لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني خرجات استعلامية استعجالية قبل اختتام الدورة البرلمانية إلى قباضات الضرائب والتأمينات والدفتر العقاري والجمارك، مع التركيز على البنوك عبر زيارة فروع ووكالات 5 مؤسسات مالية عمومية ب6 ولايات. وتستهدف هذه الخرجات الاستعلامية، الوقوف على كيفية التعامل مع المتعامل الاقتصادي ومدى تطبيق تعليمات الحكومة الفاضية بالتسهيل للمستثمر، لاسيما في مجال القروض التي لا تزال أقل من الطموحات رغم ارتفاع السيولة المالية، كما سيتم إعداد تقرير في أعقاب ذلك يتطرق بالدرجة الأولى إلى العراقيل والنقاط السوداء التي يواجهها المستثمر بالبنك وتسليمه لوزير المالية.

ويُرتقب مباشرة هذه الخرجات يومي 16 و17 جوان الجاري، بعدما كانت مقررة يومي 11 و12 من نفس الشهر، إذ تم تأجيلها بسبب انشغال النواب بانتخابات تجديد الهياكل، والأجندة المكثفة للقوانين التي نزلت اللجنة للمناقشة، ويتعلّق الأمر بالنسبة للجنة المالية بمشروع قانون الصفقات العمومية ومشروع قانون يحدّد كفاءات وشروط من العقار الاقتصادي التابع لأملاك الدولة.

وتتحرّى البعثة الاستعلامية كفاءات التعامل مع المستثمرين بولايات الجزائر العاصمة وتيبازة والبلدية وعين الدفلى وتيزي وزو وبومرداس، ويتكوّن أعضاء اللجان من ممثلين عن أحزاب حركة البناء الوطني وحركة مجتمع السلم وحزب المستقبل والفجر الجديد وجبهة التحرير الوطني والتجمّع الوطني الديمقراطي.

وحسب البرنامج الذي اطلعت عليه "الشروق"، تشمل البعثة الاستعلامية بولاية عين الدفلى شركات "كرامة" و"أس أ" للتأمينات، وبنكي الفلاحة والتنمية الريفية وبنك التنمية المحلية والدفتر العقاري بالولاية، في حين تمسّ بالبلدية مصالح الضرائب وبنوك الفلاحة والتنمية الريفية والتنمية المحلية والقرض الشعبي الجزائري والصندوق الوطني للتوفير والاحتياط، وبولاية تيبازة شركتي التأمين "كات" و"كار"، والبنك الوطني الجزائري والصندوق الوطني للتوفير والاحتياط وبالجزائر العاصمة شركات التأمين "أس أ" و"كار" و"كات" و"سي سي آر" والصندوق الوطني للتعاقد الفلاحي.

وبخصوص معاينة الجمارك والبنوك بالجزائر العاصمة، فتشمل الزيارة مصالح الجمارك، والبنوك ممثلة الصندوق الوطني للتوفير والاحتياط والقرض الشعبي الجزائري وبنك التنمية المحلية، ومصالح الضرائب، كما يتم معاينة الدفتر العقاري والضرائب بولاية بومرداس، وبولاية تيزي وزو تشمل شركتي التأمين "كات" و"كار" والضرائب والبنك الوطني الجزائري والصندوق الوطني للتوفير والاحتياط.

وتضم البعثات الاستعلامية 7 أفواج منها اثنان بالعاصمة تضم 61 نائبا برلمانيا، وتهدف إلى الوقوف على كفاءات التعامل مع المتعامل الاقتصادي بالمصالح سألقة الذكر، مع التركيز على البنوك، التي غالبا ما تكون محل شكاوى للمتعاملين الاقتصاديين الذين يؤكّدون أنه رغم كل التسهيلات الممنوحة من طرف السلطات إلا أن عمليات التمويل لا تزال ضئيلة، وهو ما اعترف به محافظ بنك الجزائر قبل أسبوع خلال اجتماعه مع مديري البنوك، خاصة إذا ما تمت مقارنة حجم القروض الممنوحة مع ارتفاع السيولة النقدية خلال الفترة الأخيرة وهو ما تُثبته التقارير.

ولا تزال الإطارات البنكية تتخوّف من التوقيع على القروض وتطالب بالمزيد من الضمانات لرفع فعل التجريم عن التسيير، رغم كل التطمينات الممنوحة من طرف السلطات العليا وعلى رأسها رئيس الجمهورية عبد المجيد تبّون، الذي دعا إلى التمييز بين أخطار التقدير وجرائم الفساد، التي يستفيد فيها الإطار من امتيازات غير مستحقة هو أو أحد أفراد عائلته والمقرّبون منه.

وبلغت القروض الممنوحة من طرف **البنوك** نهاية سنة 2022، أزيد من 10 آلاف مليار دينار، 70 بالمائة منها موجّهة للاستثمار، وقال وزير المالية في تصريح له الأسبوع الماضي، على هامش يوم إعلامي حول تمويل الاستثمار، إن هذا الرقم غير كاف والبنوك مطالبة بالمزيد من التمويل.

مراقبة أراضي الدولة على مدار الساعة.. تمكين المير من هدم البنايات و12 سنة سجنًا لأعوان الدولة المتواطئين

رخصت الحكومة لرؤساء المجالس الشعبية البلدية وولاية الجمهورية، القيام بزيارات ميدانية ليل نهار للأراضي التابعة لأملاك الدولة من أجل حمايتها من كل محاولة استغلال بطرق غير شرعية.

وتسعى السلطات العمومية لتحويل “الأميار” والولاية سلطة اتخاذ كافة العقوبات اللازمة ضد المعتدين وهدم كل بناية أو منشأة مشيدة خارج الأطر القانونية، كما أقرت حماية المبلغين عن المعتدين وحماية أهاليهم من كافة أشكال ومحاولات التهديد والاعتداء.

ويلزم مشروع قانون حماية أراضي الدولة والمحافظه عليها الذي تحصلت “النهار أونلاين” على نسخة منه، كل من تعدى على أراضي الدولة بتنفيذ قرار الهدم، وإعادة الأماكن إلى حالتها الأصلية خلال الأجل الذي يحدده رئيس المجلس الشعبي البلدي.

وبحسب نص مشروع القانون، فإن الأجل يجب أن لا يقل عن 48 ساعة ولا يزيد عن 8 أيام من تاريخ تبليغه بقرار الهدم أو من تاريخ سيرورة الحكم بالهدم نهائياً، مالم يكن هذا الأخير مشمولاً بالنفاذ المعجل.

وفي حالة عدم قيامه بذلك وانقضاء الأجل المحدد، يأمر “المير” بالقيام بأشغال الهدم من قبل المصالح المختصة للبلدية، وإذا تعذر ذلك يتم تنفيذها بواسطة الوسائل المسخرة من قبل الوالي.

ويندرج مشروع القانون في إطار تنفيذ تعليمات رئيس الجمهورية، بعدما عرفت الظاهرة تنامياً كبيراً في السنوات الأخيرة، حيث يجري العمل على حماية أراضي الدولة من الاستيلاء عليها والقواعد المطبقة على البنايات والمنشآت المقامة عليها بطريقة غير شرعية والعقوبات المطبقة في حالة التعدي عليها.

ويطبق المشروع على الأراضي التابعة للأملاك العمومية والخاصة التابعة للدولة وتلك التابعة للجماعات المحلية والمسترجعة من مختلف عمليات إعادة الإسكان، مع العمل على منع كل تعد أو تصرف على الأراضي يؤدي إلى الاستحواذ غير الشرعي عليها أو إلى تغيير طبيعتها ووجهتها وإقرار المسؤولية الشخصية لمسير أراضي الدولة عن الأضرار المترتبة عن التعدي عليها.

ويحدد المشروع دور الدولة والجماعات المحلية في مجال حماية الأراضي، إذ يمنح للوالي ورئيس المجلس الشعبي البلدي صلاحية القيام في كل وقت بزيارة ميدانية لأراضي الدولة وطلب التحقيقات اللازمة والاطلاع على المستندات المتعلقة بها.

كما يمنح المشروع لمسير الدولة حق اللجوء إلى القاضي المختص لاتخاذ كل إجراء أو تدبير لازم لحمايتها وتنفيذ الأحكام القضائية الصادرة وإرجاعها إلى حالتها الأصلية.

منع ربط البناءات المشيدة على أراضي الدولة بالكهرباء والماء والغاز وبالطرق

ويُمنع بموجب المشروع تشييد بنايات أو منشآت على أراضي الدولة إلا بعد الحصول على الرخص التي تصدرها السلطات الإدارية المختصة، كما لا يمكن ربطها بمختلف الطرق وشبكات النفع العمومية.

ويرخص نفس مشروع القانون للأمير والولاية، إصدار قرارات هدم البناءات أو المنشآت التي يتم تشييدها بطريقة غير شرعية على أراضي الدولة حسب الحالة، فيما تقع المصاريف المترتبة على الهدم على عاتق المخالف.

مراقبة أراضي الدولة على مدار الساعة والأسبوع

ويحدد مشروع القانون، القواعد الإجرائية التي تتلاءم مع المكافحة الفعالة للجرائم الواقعة على أراضي الدولة، من خلال تحديد الأعوان المؤهلين للبحث عن الجرائم المنصوص عليها ومعاينتها وكذا ضباط وأعوان الشرطة القضائية..

ويمنح مشروع القانون لأعوان الشرطة القضائية صلاحية القيام في كل وقت بزيارة ميدانية للأراضي وبالتحقيقات التي يرونها لازمة وطلب إبلاغهم بالمستندات التقنية.

وتتم المراقبة ليلا نهارا وأثناء أيام الراحة والعطل، كما يمكن لأعوان الإدارات العمومية طلب تسيير القوة العمومية عند ممارسة مهامهم، فيما تتم حماية المبلغين عن أفعال التعدي على أراضي الدولة وإعفائهم من أي مسؤولية إدارية أو مدنية أو جزائية حتى وأن لم تؤد التحقيقات إلى أية نتيجة.

الترخيص لأعوان 8 هيئات وزارية بمراقبة أراضي الدولة وحمايتها

ويؤهل للبحث ومعاينة الجرائم المنصوص عليها في هذا القانون، علاوة على ضباط وأعوان الشرطة القضائية، أعوان الرقابة المنتمين للإدارات العمومية، شرطة العمران، ضباط وأعوان الشرطة القضائية

التابعين لإدارة الغابات، مفتشو أملاك الدولة، مفتشو البيئة، مفتشو وأعوان حماية التراب الثقافي، وكذا أعوان شرطة المياه.

إرسال محضر لوكيل الجمهورية بعد 72 ساعة من المعاينة

ويرسل محضر المعاينة إلى وكيل الجمهورية في أجل لا يتعدى 72 ساعة من معاينة الجريمة، وترسل نسخة منه إلى "المير" والوالي". ويتعين على الأعوان المذكورين وقف التعدي على أملاك الدولة فوراً وحجز المواد والوسائل والآلات والمعدات المستعملة في ارتكابه وتشميع الأماكن عند الاقتضاء.

وتباشر النيابة العامة تحريك الدعوى العمومية تلقائياً، على أن يتأسس الوكيل القضائي للخزينة باسم الدولة والوالي باسم الولاية و"المير" باسم البلدية.

12 سنة سجنا و120 مليون لكل من يشيد بناية على أراضي الدولة

ولدى تطرقها للإجراءات الجزائية، شددت الحكومة في مشروع القانون على أهمية فرض أقصى العقوبات على المعتدين على أراضي الدولة وحتى أعوان الإدارة العمومية في حال تسجيل محاولات تواطؤ.

وتصل مدة السجن إلى 15 سنة على كل من يتعدى على أراضي الدولة وغرامة بـ 150 مليون سنتيم، حسب خطورة الفعل المرتكب وصفة الفاعل.

ويعاقب بالحبس من 5 إلى 10 سنوات وبغرامة من 50 إلى 100 مليون، كل من يستحوذ من دون وجه حق على أراضي الدولة ويستغلها لأغراضه الشخصية أو لفائدة الغير.

كما يعاقب بـ 7 إلى 12 سنة وغرامة من 70 إلى 120 مليون كل من يشيد بنايات أو منشآت على أراضي الدولة التي استحوذ عليها دون وجه حق.

5 سنوات سجنا و50 مليون غرامة لكل من يربط بنايته بالطرقات وشبكات المنفعة العمومية

ويعاقب من 10 إلى 15 سنة وغرامة من 100 إلى 150 مليون، إذا قام المخالف بالتصرف على أراضي الدولة وبسنتين إلى 5 سنوات وغرامة من 20 إلى 50 مليون كل يوم يقوم أو يرخص عن علم بربط البنيات والمنشآت المشيدة بطريقة غير شرعية على أراضي الدولة بالطرق وشبكات النفع العمومية.

ويعاقب من 3 إلى 7 سنوات وغرامة من 30 إلى 70 مليون كل من يقوم عمدا بتغيير طبيعة أراضي الدولة أو وجهتها ومن 5 إلى 10 سنوات وغرامة من 50 إلى 100 مليون كل من يقوم عن قصد بتسوية وضعية البناءات والمنشآت المشيدة بطريقة غير شرعية.

12 سنة سجنا للموظفين العموميين الرافضين حماية أراضي الدولة

ويعاقب من 7 إلى 12 سنة وغرامة من 70 إلى 120 مليون كل مسير لأراضي الدولة أو موظف عمومي يتسبب في الإضرار بها أو في التعدي عليها من طرف الغير بسبب عدم قيامه أو امتناعه عن القيام بالالتزامات المفروضة عليها في التشريع.

وفي حالة وجود تواطؤ منهم سيتم سجنهم من 10 إلى 15 سنة وغرامة من 100 إلى 150 مليون.

5 سنوات سجنا لكل من يهدد المبلغين عن الجرائم

كما يعاقب بالحبس من سنة إلى 5 سنوات وبغرامة من 10 إلى 50 مليون كل شخص يلجأ إلى الانتقام أو التهريب أو التهديد بأي طريقة كانت أو بأي شكل من الأشكال ضد المبلغين عن الجرائم المنصوص عليها أو أفراد عائلاتهم وسائر الأشخاص وثيقي الصلة بهم.



باي ناصري يدعو لمراجعة قانون الصرف لتعزيز الصادرات خارج المحروقات

اقتراح نظام رخص للمواد الغذائية الممنوعة من التصدير

دعا علي باي ناصري المستشار في مجال التصدير، أمس، إلى رفع المنع عن تصدير بعض المواد الغذائية، لاسيما السكر والعجائن والزيت، مقترحا تطبيق نظام الرخص الذي يسمح بالتحكم في هذا النوع من الصادرات ضمانا لأمن الجزائر الغذائي ولعدم استفادة المتعاملين من دعم الدولة لهذه المواد الموجهة للتصدير.

قال الخبير لدى نزوله ضيفا على منتدى يومية "المجاهد"، إن تحقيق هدف رئيس الجمهورية القاضي بالوصول إلى 13 مليار دولار من الصادرات خارج المحروقات نهاية السنة الجارية، يمكن تحقيقه لوجود إرادة سياسية غير مسبوقة تدعم هذا التوجه في أعلى هرم السلطة، مشددا على ضرورة توظيف كل الامكانيات الانتاجية للجزائر وتحرير التجارة الخارجية، حيث ذكر بأن تصدير السكر والعجائن يسمح بجلب ما بين 600 إلى 700 مليون دولار سنويا للخزينة العمومية. واعتبر باي

ناصرى استغلال قطاع الخدمات واحتسابه ضمن إجمالي حجم الصادرات خارج المحروقات، من شأنه المساهمة في تجسيد الهدف الحكومي، لافتاً إلى أن الصادرات خارج المحروقات التي عرفت قفزة كبيرة في السنتين الماضيتين، بعد أن ارتفعت بنسبة قياسية وصلت إلى 300 بالمائة، تعتمد بشكل كبير على منتجات مشتقة من المحروقات، لاسيما الاسمدة ومشتقات البترول. لذا يتوقع أن تتأثر خلال السنة الجارية بتراجع أسعار النفط في السوق العالمية، ما يتطلب - حسب - تشجيع مصادر أخرى للدخل.

وبعد أن ابرز أهمية الاستثمارات لدعم الصادرات خارج المحروقات، مستشهداً بما حققه فرع الحديد والصلب والإسمنت من نتائج ايجابية بفضل فوائض الانتاج المحققة في السنوات الاخيرة، أشار باي ناصرى إلى أن حل إشكالية "قانون الصرف" التي تشكل العائق الوحيد أمام تطوير حجم الصادرات خارج المحروقات، يعزز تواجد المتعاملين الجزائريين في الخارج، لاسيما بعد حل اشكالات التمويل بفتح فروع بنكية خارج الوطن وكذا اتخاذ اجراءات هامة في مجالي النقل واللوجستيك، فضلاً عن التوجه نحو تجسيد الدبلوماسية الاقتصادية، التي أكد أهميتها في إيجاد منافذ للمنتجات الوطنية بالخارج.

ولإضفاء ديناميكية أكبر على مسار دعم الصادرات، أبرز الخبير أهمية تطبيق الاستراتيجية الوطنية لدعم الصادرات التي وضعت في 2018 بعد نقاش واسع ضم كل القطاعات وأكثر من 500 مصدر، كما طالب بتحديد القطاعات التي يمكنها جلب قيمة مضافة للجزائر لتجنب تشتت الجهود. وأعرب المتدخل عن قناعته بوجود قدرات هائلة في قطاعات السياحة والصناعة الصيدلانية والفلاحة والمناجم، يمكنها أن تشكل أرضية لجلب العملة الصعبة، مشدداً على أن سياسة تقليص الواردات لا يمكن أن تستمر إلى الأبد.



البنك الدولي يتوقع تباطؤ الاقتصاد العالمي في 2023

توقع البنك الدولي، الثلاثاء، تباطؤ نمو الاقتصاد العالمي من 3.1 بالمائة في العام الماضي، إلى 2.1 بالمائة في العام الحالي، مع تصاعد التحديات الاقتصادية.

وقال البنك، في أحدث إصدار من تقرير "الأفاق الاقتصادية العالمية"، إن التباطؤ الحاد يعود إلى مخاطر الضغوط المالية في اقتصادات الأسواق الصاعدة والاقتصادات النامية التي تزداد حدة، وسط ارتفاع أسعار الفائدة العالمية. وتوقع التقرير، أن يتباطأ نمو اقتصادات الأسواق الصاعدة والاقتصادات النامية بخلاف الصين، إلى 2.9 بالمائة هذا العام، بعد أن سجلت نمواً بنسبة 4.1 بالمائة العام الماضي.



وتعليقاً على ذلك، قال أجاى بانغا، رئيس مجموعة البنك الدولي: "إن أضمن السبل للحد من الفقر ونشر الرخاء هو رفع معدلات التشغيل، وتباطؤ النمو يزيد من صعوبة خلق فرص العمل". وذكر بانغا الذي تولى منصبه حديثاً في البنك الدولي، أنه "من المهم أن نضع في اعتبارنا أن توقعات النمو ليست مصيراً محتوماً، فلدينا فرصة لتغيير مجرى الأمور، لكننا جميعاً بحاجة إلى العمل معاً لتحقيق ذلك".

وحسب التقرير، لم تشهد معظم اقتصادات الأسواق الصاعدة والاقتصادات النامية، سوى أضرارٍ محدودة جراء الضغوط المصرفية الأخيرة التي شهدتها الاقتصادات المتقدمة، “غير أن أضرار هذه الاقتصادات تبحر حالياً في مياهٍ خطيرة”. وأردف التقرير: “فقدَ اقتصاد واحد من بين كل أربعةٍ من اقتصادات الأسواق الصاعدة والاقتصادات النامية فعلياً، إمكانية الوصول إلى أسواق السندات الدولية.”

وكشف أنه في ظل التشدد المتزايد في شروط الائتمان العالمية، “فإن هذه الضغوط تعد شديدةً بشكل خاص على اقتصادات الأسواق الصاعدة والاقتصادات النامية، التي تعاني من مواطن ضعف أساسية مثل انخفاض مستوى جدارتها الائتمانية”. “وفي البلدان منخفضة الدخل -وخاصة البلدان الأشد فقراً- تُعد الأضرار صارخة”، بحسب التقرير.

وزاد: “في أكثر من ثلث هذه البلدان، سيظل نصيب الفرد من الدخل في 2024، أقل من مستويات عام 2019.. كما أن هذه الوتيرة الضعيفة في نمو الدخل من شأنها أن توسع رقعة الفقر المدقع”. وبالنسبة للاقتصادات المتقدمة، توقع التقرير أن يتراجع معدل النمو من 2.6 بالمئة في عام 2022 إلى 0.7 بالمئة هذا العام، وأن يظل ضعيفاً في عام 2024.

وتوقع التقرير، أن يتباطأ نمو الاقتصاد الأمريكي إلى 0.8 بالمئة بالعام 2024، قياساً على توقعات نمو بنسبة 1.1 بالمئة في عام 2023.

CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Les procédures du gré à gré seront supprimées

Les procédures du gré à gré seront supprimées. C'est là, l'une des dispositions phares du projet de loi fixant les règles générales relatives au code des marchés publics qui institue également un Conseil national des marchés publics.

Mohammed K. - Alger (Le Soir) - Le texte qui s'étale sur pas moins de 111 articles répartis sur 7 chapitres dont nous détenons une copie et qui sera prochainement débattu au sein de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale prévoit notamment la suppression des procédures de «gré à gré simple» et de procédure de «gré à gré après consultation».

A leur place, le ministère des Finances, promoteur dudit texte qui vient d'être déposé au niveau du bureau de la Chambre basse du Parlement, propose «la procédure négociée directe et la procédure négociée après consultation, sans appel formel à la concurrence, dans des cas exceptionnels». Un chan-

gement qui permet, pouvons-nous lire dans l'exposé des motifs, de s'accorder avec l'importance majeure que revêt la négociation dans ces deux procédures qui peut porter sur les prix et les conditions d'exécution du marché public.

Aussi, le texte permet que l'appel à la concurrence se fasse selon la procédure de consultation, d'appels d'offres ou de procédures spécifiques. Un choix qui peut être défini par rapport à des conditions ou des considérations spécifiques et qui dépend du montant ou de la nature de la prestation à réaliser.

Et dans le cadre de la lutte contre la corruption, le texte préconise, en outre, l'institution d'un «code d'éthique et de déontologie», et ce, indépendamment des peines pénales et autres mesures coercitives, à l'intention des agents et des fonctionnaires publics qui interviennent dans la conclusion des marchés publics et leur exécution qu'ils devront respecter après leur consultation.

Par ailleurs, l'article 103 dudit texte et dans le cadre de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics prévoit la réalisation d'un portail électronique des marchés publics» dont la gestion est assurée par

les services compétents du ministère des Finances. Et «les informations et documents qui transitent via ce portail sont utilisés pour constituer une base de données, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur», prévoit l'article suivant (104). Autre nouveauté de ce projet de loi, la création d'un Conseil national des marchés publics, auprès du ministre des Finances, avec pour missions d'émettre un avis sur les litiges nés de l'exécution des marchés publics conclus avec des partenaires contractants étrangers, se prononcer, dans le cadre du contrôle de la régularité des procédures de passation et d'attribution des marchés d'importance nationale, sur tout projet de cahier des charges, de marché public et d'avenant, et le cas échéant, de recours, selon les seuils fixés, d'effectuer annuellement, en coordination avec les services concernés, un recensement économique des marchés publics et d'analyser, en relation avec les services compétents, les données relatives aux aspects économique et technique des marchés publics et faire des recommandations au gouvernement.

M. K.

PROFONDES MUTATIONS DANS LE SECTEUR DES DOUANES

Une révolution à petites doses

«**LA FINALISATION** de l'élaboration du nouveau projet de loi sur les douanes prévoit plusieurs mesures tendant à améliorer la prise en charge des opérateurs économiques.»

■ **ALI AMZAL**

Dans le prolongement des réformes dédiées aux organismes stratégiques en vue de la relance économique, le ministre des Finances, Laâziz Faïd a annoncé, mardi à Alger, lors de sa visite de travail et d'inspection au siège de la direction générale des douanes, «la finalisation de l'élaboration du nouveau projet de loi sur les douanes, qui prévoit plusieurs mesures tendant à améliorer la prise en charge des opérateurs économiques et à renforcer la protection de l'économie nationale». Il faut dire que le rôle central que joue l'administration douanière dans le flux des mouvements commerciaux et des actions du commerce extérieur, impose une remise à niveau des pratiques et des procédures orientées essentiellement sur l'application des nouvelles dispositions et des mesures assignées à l'amélioration du climat des affaires, et l'accompagnement des opérateurs dans un cadre juridique transparent, l'objectif étant de conférer à cet organisme les moyens et les outils pour se hisser au rang de réel partenaire économique. C'est dans cette optique que Faïd a tenu à préciser que «la



Les douanes jouent un rôle central dans le flux commercial

révision de la loi sur les douanes visait l'adaptation de la structure des services externes par une présence géographique flexible et évolutive, et pour la mise à jour, la modernisation et le professionnalisme de la gestion des ressources humaines, ainsi que la promotion de l'éthique de la profession, et le renforcement du contrôle interne anticipé et préventif, outre la création de portails fonctionnels et opérationnels avec les établissements interve-

nant dans le commerce international». Cela étant, la grande problématique est sans conteste de doter l'administration des douanes de systèmes de défense et de protection contre les fléaux de la fraude, de la corruption et de la bureaucratie. Des freins qui menacent d'entraver la concrétisation des actions de réorganisation et de modernisation du secteur, et peuvent avoir des répercussions désastreuses sur la nouvelle dynamique économique.

Autrement dit, les avancées économiques enregistrées au terme des derniers exercices, ont justement besoin d'être valorisées à travers l'efficacité et la compétence des institutions telles que les administrations douanière, fiscale et le système bancaire. Elles représentent l'ossature qui portera les fondements de la nouvelle configuration économique du pays. À ce titre, le ministre est revenu sur l'importance de «la mise en place, au niveau de la

direction générale des douanes, d'un nouveau système informatique global, la numérisation de la plupart des activités douanières, la lutte contre les fausses déclarations, notamment la surfacturation à l'importation». Il va sans dire que ces actions se présentent comme un premier pas vers une révolution dans l'organisation et le fonctionnement du secteur des douanes, qui vise à rompre définitivement avec les anciennes pratiques et à révéler les réelles capacités de cet organisme, notamment dans la promotion de la destination «Algérie» pour l'investissement et les échanges commerciaux. À ce titre, il y a lieu de convenir que les structures et les procédures douanières véhiculent la première image du pays, et revêtent l'importance de contribuer à la crédibilité de ces institutions. C'est dans ce sillage que Faïd a mis l'accent sur «la nécessité de faciliter les procédures douanières et d'assurer le bon accueil des voyageurs au niveau des postes frontaliers. Le nouveau système informatique en cours d'élaboration pour numériser les activités douanières apportera davantage de facilitations à la majorité des transactions douanières».

AA

FORUM AFRICAIN SUR L'ADMINISTRATION FISCALE (ATAF) LES AVANTAGES DE LA TAXE CARBONE

La taxe carbone voit la nécessité de son application se multiplier pour les pays africains. Son application comporte «plus d'avantages que d'inconvénients», selon un rapport publié par le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), une organisation créée en 2009 dans le but d'améliorer les performances des administrations fiscales en Afrique.

Cette taxe, dont la vocation première est d'inciter les entreprises et les consommateurs à aller vers des modes de production et de consommation sobres en carbone en renchérisant le coût pour ceux qui polluent, «peut être appliquée en amont ou en aval de la chaîne de valeur des combustibles fossiles». En appliquant la taxe le plus tôt possible dans la chaîne de valeur, explique la même source, les administrations fiscales «peuvent réduire au minimum le nombre de contribuables, ce qui simplifie la gestion administrative». Notons que le document en question précise aussi que la taxe carbone n'est pas encore très répandue en Afrique. L'Afrique du Sud est le

seul pays du continent qui applique actuellement une taxe carbone sur le continent africain. Elle le fait en aval. Aujourd'hui, les autres pays, dont l'Algérie, ont intérêt à appliquer cette taxe, étant donné que cet «impôt vert» génère des recettes pour le gouvernement qui l'applique et fournit également un résultat environnemental positif sous la forme d'une réduction des émissions. Sur ce sujet, le directeur de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (Anvredet) avait déjà indiqué que «l'implication impérative du privé à participer à cet effort a besoin de mesures incitatives, à l'image de l'entrée en vigueur d'une taxe carbone à même de presser les différents industriels à réduire leurs émissions atmosphériques de gaz à effet de serre». En effet, la taxe carbone peut contribuer efficacement à accélérer la transition énergétique et à combattre les effets du changement climatique. En raison de l'approche rapide de l'échéance fixée aux pays pour la réalisation

des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, la mise en œuvre de taxes carbone nationales est une question stratégique, pour établir une trajectoire de croissance économique durable en Afrique.

Selon la Banque mondiale, le dérèglement climatique pourrait pousser jusqu'à 86 millions d'Africains à migrer à l'intérieur de leur propre pays d'ici 2050. Certains de ces mouvements migratoires se produiront dès 2030, en raison de la pénurie d'eau, de la baisse de la productivité des cultures et des écosystèmes ou encore de l'élévation du niveau de la mer. Par ailleurs, le rapport note que la mise en place d'une fiscalité carbone efficace pourrait aussi être un outil efficace pour aider les pays africains à mobiliser des fonds pour s'adapter à ce nouvel environnement climatique. Selon les Nations unies, la tarification du carbone pourrait à elle seule réduire le coût de l'atténuation des effets du changement climatique de 32% d'ici à 2030.

Fouad Irnatene

Jedi 19 dou el qa'da 1444

DOUANES

Le projet de loi contre la rapine est fin prêt

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd a annoncé, la finalisation de l'élaboration du nouveau projet de loi sur les Douanes, qui prévoit plusieurs mesures tendant à améliorer la prise en charge des opérateurs économiques et à renforcer la protection de l'économie nationale.

Lors de sa visite de travail et d'inspection, au siège de la Direction générale des Douanes (DGD), Faïd a précisé que « le nouveau projet de loi est en cours d'examen au niveau du ministère des Finances, pour être soumis au Gouvernement, puis en Conseil des ministres, avant d'être présenté aux deux chambres du Parlement ». Le ministre a, également, indiqué que la révision de la loi sur les douanes visait à s'adapter aux dispositions de la nouvelle loi sur les investissements, avec l'introduction du volet de la numérisation, et ce dans le cadre de la modernisation de cette administration qui connaît de nombreuses réformes dont le plan stratégique 2022-2024 et le nouveau système de données qui sera lancé « bientôt ». Le premier responsable du secteur a souligné, en outre, que ce nouveau cadre législatif visait à renforcer « la lutte contre toutes formes de crimes et de fléaux économiques, dont la contrebande et, notamment, la surfacturation ». Soulignant les efforts consentis par les agents de la Douane algérienne dans l'accomplissement de leurs tâches en tout professionnalisme, afin de protéger l'économie nationale et le citoyen, Faïd a indiqué que cette visite a permis de « s'enquérir de la mouture du nouvel organigramme de la DGD, de l'amélioration des conditions de travail des douaniers et de la révision des statuts de ce corps constitué dans le cadre de la Fonction publique ». Lors de son intervention devant les cadres de la direction, Faïd a incité cette dernière à « consolider et à renforcer le système législatif et organisationnel, et de mettre en œuvre les



Le ministre des Finances, Laâziz Faïd

standards et les normes internationales cités dans les accords signés par notre pays ». Il a mis en exergue aussi l'importance du travail pour « l'adaptation de la structure des services externes par une présence géographique flexible et évolutive, et pour la mise à jour, la modernisation et le professionnalisme de la gestion des ressources humaines, ainsi que la promotion de l'éthique de la profession, et le renforcement du contrôle interne anticipé et préventif, outre la création de portails fonctionnels et opérationnels avec les établissements intervenant dans le commerce international ». Parmi les procédures à mettre en priorité au niveau de la Direction générale des Douanes, poursuit le ministre, « la mise en place d'un nouveau système informatique global, la numérisation de la plupart des activités douanières, la lutte contre les fausses déclarations, notamment la surfacturation à l'importation ». Le ministre a exprimé sa satisfaction quant au bilan réalisé par les équipes opérationnelles des différents services de douanes dans le cadre de la lutte contre la contrebande, notamment le trafic de drogues, de psychotropes et de marchandises subventionnées, citant le projet de numérisation, actuellement en phase de finalisation, ce qui devrait améliorer la

qualité du service douanier en diminuant les délais et les coûts du traitement des dossiers de dédouanement, sécuriser les données du commerce extérieur et lutter contre l'évasion fiscale et la fraude douanière.

Sarah O.

DGD

Plus de 1 100 milliards de DA de recouvrements en 2022

Le directeur général des Douanes, Noureddine Khaldi a passé en revue le bilan de l'activité de la direction qui fait état de « 1 100 milliards de DA de valeur de recouvrements douaniers en 2022, représentant le montant global des droits et taxes des douanes recouvrés ». Les brigades opérationnelles de contrôle et de lutte contre toute forme de contrebande avaient procédé, l'année dernière, « à la saisie de plus de 10 tonnes de kif traité, plus de 4,8 millions de comprimés psychotropes et plus de 520 tonnes de produits de consommation subventionnés ». Soulignant que les groupes de travail spécialisés à la direction ont finalisé l'élaboration du nouveau projet de loi relatif aux douanes, Khaldi a affirmé que ses services s'attendent actuellement à développer un nouveau système informatique visant à mettre en place une base de données numériques crédible à « adopter par les pouvoirs publics pour tracer l'orientation générale économique du pays ». Ce système dont le lancement officiel est prévu pour le 5 juillet a pour objectif « la gestion et la sécurisation des échanges commerciaux internationaux et la mise en place d'un système de contrôle efficace des opérations douanières à même de renforcer la transparence requise pour lutter contre la fraude fiscale douanière ». Lors de la visite, il a été procédé à la présentation du nouveau système informatique de la direction en cours de finalisation, et dont le lancement permettra la dématérialisation de toutes les procédures douanières à travers la numérisation des dossiers, la facilitation du suivi des données du commerce extérieur et la garantie d'une plus grande transparence.

S. O.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Diversifier l'économie

Le dernier rapport de la Banque mondiale (BM) sur l'Algérie

(30 mai 2023) fait un constat mi-figue mi-raïsin sur le développement de l'économie du pays. Dans un style qui ne fâche pas, le rapport souligne d'emblée que l'Algérie s'en est tirée à bon compte en 2022 grâce aux revenus des exportations des hydrocarbures. La production d'hydrocarbures et les recettes d'exportation continuent d'occuper une place centrale dans l'économie algérienne, souligne la même source. Et, c'est le redressement soutenu de la production d'hydrocarbures qui a contribué à la reprise de l'économie. Par les chiffres, le secteur pétrolier et gazier a représenté 19% du produit intérieur brut (PIB), 93% des exportations de marchandises et 38% des recettes budgétaires entre 2016 et 2021. Mais, le rapport de la BM reconnaît qu'il y a une activité hors hydrocarbures qui a bénéficié d'un redressement de la production dans l'agriculture ainsi que dans les industries manufacturières et le secteur des services.

Les exportations hors hydrocarbures étaient passées de 1,7 milliard de dollars en 2019 à 7 milliards en 2022, avec l'objectif d'atteindre la barre des 10 milliards de dollars, mais cela aurait été insignifiant sans les recettes tirées des exportations des hydrocarbures. Ajoutant que malgré le faible niveau des investissements intérieurs et des politiques d'importation plus strictes, les importations de marchandises ont augmenté de 7,4% en 2022, à la suite de la hausse des cours mondiaux

des matières premières. Ce qui n'a pas empêché les réserves internationales d'aug-

menter à un niveau de 61,7 milliards de dollars à la fin de 2022, soit de quoi couvrir environ 16,3 mois d'importations de biens et de services.

L'Algérie a progressé sur le plan du développement économique et humain, relève le rapport de la BM, précisant que le pays a pratiquement apuré sa dette multilatérale en 2008, investi dans des projets d'infrastructures propices à la croissance économique et mis en place des politiques sociales à caractère redistributif qui ont contribué à faire reculer la pauvreté et à fortement améliorer les indicateurs de développement humain. Cela a été possible à la faveur du boom des hydrocarbures enregistré au cours des deux dernières décennies. Le rapport de la BM accommode son constat en soulignant que l'Algérie aspire à diversifier son économie afin d'élargir ses sources de revenus et améliorer les perspectives d'emploi, en particulier pour les jeunes, touchés par le chômage.

Dans ce sens, le rapport relève que depuis 2020, le gouvernement a pris des mesures pour stimuler les investissements étrangers et nationaux, dont la nouvelle loi sur les hydrocarbures, nouvelle législation sur l'investissement et nouvelles lois sur la monnaie et le crédit ainsi que sur les partenariats public privé, sans donner ni bilan ni perspectives de ces actions. Assez tôt pour le faire, ou parce qu'il n'y a pour le moment aucun retour d'écho dans le sillage de ces mesures ?

Misère dans le monde

De la pertinence d'un indice

La presse internationale s'est fait l'écho, ces derniers jours, du classement mondial de la misère pour 2022. Bien qu'elle ait gagné 16 places par rapport au classement 2021, l'Algérie n'en occupe pas moins la 41^{ème} place des pays où la misère sévit le plus dans le monde, le top 3 revenant successivement au Zimbabwe, au Venezuela et à la Syrie.

Par Mustapha Mohammed-Brahim*

La place occupée par l'Algérie en haut de tableau est loin de nous surprendre eu égard au niveau de développement du pays ainsi que nombre d'autres paramètres obiectifs à prendre en compte. Ce qui est curieux par contre est que, en Afrique du Nord, des pays comme le Maroc, l'Égypte et la Tunisie s'en sortent dans l'ordre mieux que l'Algérie si l'on devait se fier à ce classement basé sur ce qu'on appelle « l'indice mondial de la misère ». Pour rappel, cet indice a été mis au point par Steve H. HANKE, professeur d'économie appliquée et codirecteur de l'Institute for Applied Economics and the Study of Business, Enterprise à l'Université Johns-Hopkins de Baltimore aux États-Unis. L'auteur se définit comme un républicain des plus orthodoxes. Il a d'ailleurs à un moment fait partie du cercle restreint des conseillers économiques du Président Ronald Reagan dont le mandat a été marqué, pour rappel, par une hausse fulgurante de la précarité aux États-Unis, plus de 15% des Américains vivant au-dessous du seuil de pauvreté. L'indice mondial de la misère, tel que conçu par Steve H. HANKE, se réfère à quatre paramètres de calcul : Le taux d'inflation, le taux de chômage, le taux d'intérêt bancaire et le Produit intérieur brut réel (PIB) par habitant. Le taux de chômage, considéré comme un facteur significatif compte pour deux fois, auquel il faut additionner le taux d'inflation et le taux d'intérêts bancaires en vigueur et soustraire du total obtenu le PIB par habitant.

La logique de HANKE, dans la mise au point de cet indice, est claire : Plus le chômage et l'inflation sont élevés, plus la misère est grande, et plus le taux d'intérêts bancaires est élevé, plus il est difficile d'accéder aux crédits. Le PIB réel par habitant vient, quant à lui, amortir le choc à travers une redistribution censée être égalitaire de la richesse. Toute chose égale par ailleurs, le moins que l'on puisse dire de cet indice, est qu'il est froid, livré à l'état brut dès lors qu'il pêche au moins par l'absence totale de facteurs de pondération. Or, les facteurs de pondération, dans ce cas de figure en particulier, sont déterminants dès lors que les disparités entre pays, en termes de revenus réels, d'inégalités, de couverture sociale, voire de la part du social dans les interventions de l'État, sont énormes.

Si le paramètre du taux d'inflation pris à l'état brut est probablement pertinent, il n'en est pas de même pour le taux de chômage. Dans le calcul de l'indice de HANKE, le paramètre « taux de chômage aurait gagné en pertinence s'il avait été pondéré par un indice relatif à l'emploi informel. Ceci aurait été d'autant plus significatif que dans nos pays d'Afrique du Nord, la population activant dans le secteur informel, donc considérée officiellement en chômage, oscille entre 30 et 40% selon les pays. (Données de la Banque Mondiale). Or, il faut savoir qu'au moins dans la moitié des cas, l'option pour un emploi informel n'est pas un choix par défaut. Les revenus générés sont souvent supérieures à ceux d'une activité ou d'un emploi formel. Le problème est cependant réel et mine les économies de nombreux pays dont ceux d'Afrique du Nord. S'agissant du taux d'intérêts bancaires, pris à l'état brut, il s'agit là d'un paramètre encore moins significatif dans le cas d'une appréciation objective de la misère en Afrique du Nord. La raison principale est déjà que le taux de bancarisation dans les pays considérés n'est que de 50% environ pour l'Al-

gérie et le Maroc, 40% pour la Tunisie et 35% pour l'Égypte, la Libye sortant du lot avec près de 70%. Ce faible taux de bancarisation est justement à corrélérer avec l'importance du secteur informel. Et donc, du fait de l'ampleur de ce secteur et de la masse monétaire qui y circule, il est légitime d'imaginer la densité des transactions qui s'y opèrent quotidiennement, y compris les prêts et emprunts. Ceci est en outre favorisé par des considérations d'ordre culturel, voire religieux, les gens en Afrique du Nord étant souvent réticents à s'adresser aux banques. Ce paramètre donc de taux d'intérêt aurait gagné, dans le cadre du calcul de l'indice mondial de la misère, à être pondéré au moins par le taux de bancarisation par pays. Mais l'insuffisance la plus criarde, à notre humble avis, de l'indice de Hanke est l'utilisation du PIB réel par habitant pour contrebalancer les contraintes du taux de l'inflation, du taux de chômage et du taux d'intérêts. De toute évidence, 1.000 dollars n'offrent pas le même confort aux États-Unis, en France ou en Suède, qu'en Algérie, au Maroc ou en Tunisie. En optant pour le PIB, Hanke a fait fi de la différence, souvent palpable, entre les États en matière de couvertures sociales, de subventions de produits et de services, de redistribution plus ou moins égalitaire des ressources. Il a fait fi du concept de ce qu'on appelle « L'Etat social ». De fil en aiguille, d'aucuns seraient enclins à se dire que le choix des paramètres de calcul de son indice répond à des considérations idéologiques.

En fait, le PIB réel, dont la fiabilité est, des chercheurs et des économistes de tous bords, est censé renseigner sur le niveau de développement économique d'un pays. Mais dans le cas précis d'une volonté d'appréciation objective du degré de misère, il existe un indicateur dérivé du PIB, qu'on appelle le PIB/PPA (le Produit intérieur brut par parité de pouvoir d'achat) et qui, à notre sens, est nettement mieux indiqué. De façon plus précise, il s'agit de la richesse produite en une année d'activité (PIB) en parité de pouvoir d'achat (PPA), c'est-à-dire ajustée par la valeur des biens et des services offerts dans un pays déterminé. C'est sans doute le meilleur indice de classement. Ainsi, et juste à titre d'exemple, l'Algérie a consacré dans le cadre de la Loi de finances 2023 plus de 8% du PIB en transferts sociaux, c'est-à-dire en subventions directes de services et de produits (produits de première nécessité et énergie principalement) pour consolider le pouvoir d'achat, ainsi qu'en appui aux secteurs de l'Habitat et de la Santé. Cet effort se traduit par un coût pesant sur l'économie mais, dans le même temps, assure une plus grande équité dans la redistribution de la richesse nationale.

Et cela se traduit par une augmentation substantielle du PIB/PPA par habitant par rapport au PIB réel par habitant. Dans les faits, le classement 2022 des pays Nord-Africains selon le PIB/PPA fait ressortir l'Égypte en première position avec 15.970\$ suivi de l'Algérie avec 13.010\$ puis la Tunisie avec 12.580\$ et enfin, loin derrière, le Maroc avec 9.570\$. Nous pouvons ainsi constater à quel point la prise en compte du PIB/PPA en lieu et place du PIB réel pourrait changer radicalement l'indice de la misère pour chacun des pays d'Afrique du Nord. Et c'est d'autant plus significatif que, comme expliqué plus haut, le PIB/PPA est corrélé directement à l'un des indicateurs les plus pertinents de la misère qu'est le pouvoir d'achat.

Il existe aussi un autre facteur de pondération dont l'importance est primordiale si l'on veut arriver à une appréciation objective de



la misère par pays. Il s'agit de l'indice 'Gini' qui renseigne sur l'ampleur des inégalités par pays. En effet, il ne sert à rien d'avoir un PIB/PPA confortable si la disparité entre individu est importante. Or, là encore, le classement établi par la Banque Mondiale selon les données disponibles désigne l'Algérie comme le pays le moins inégalitaire avec un indice de 27,6, suivie de l'Égypte (31,9) puis de la Tunisie (32,8) et enfin le Maroc, loin derrière encore une fois, avec un indice de 39,5. Enfin, il faut dire que le classement mondial de la misère basé sur l'indice de HANKE n'est corroboré par aucun autre classement lié à la problématique de la misère, de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, voire de la précarité dans le monde. Ainsi, en sus du classement du PIB/PPA exposé plus haut des quatre pays comparables d'Afrique du Nord (Égypte, Algérie, Tunisie, Maroc), ainsi que du classement relatif aux inégalités, il existe d'autres classements mondiaux en rapport avec la thématique abordée et en tout premier lieu l'indice du développement humain (IDH).

Développé depuis 1990 par le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement), l'IDH a pour objectif d'évaluer annuellement le développement d'un pays en se fondant, non pas seulement sur des données économiques, mais sur la qualité de vie de ses ressortissants. Il intègre à cet effet, en plus du PIB, des données relatives à l'espérance de vie à la naissance, à la qualité des systèmes de santé, aux niveaux de l'éducation. En Afrique du Nord, et dans le cadre du classement 2021/2022, l'Algérie occupe la première place (91^{ème} mondiale) suivie de l'Égypte et de la Tunisie (97^{ème} Ex-æquo), puis loin derrière, le Maroc (123^{ème}). Quatre autres indices ont été mis au point par l'ONU depuis pour affiner la perception du niveau de développement et parmi ceux-ci « l'indice de pauvreté multidimensionnelle », un indice qui permet de mesurer les différents aspects de la pauvreté. Le rapport 2022 intitulé « Global multidimensional index 2022 », téléchargeable sur Internet, traite d'une multitude d'aspects liés à la misère, dont principalement « l'extrême pauvreté ». Dans ce dernier aspect, l'Algérie arrive en deuxième position en Afrique du

Nord avec 0,4% de la population vivant en extrême pauvreté, la Tunisie première (0,2%), le Maroc troisième (0,9%) et enfin l'Égypte en dernière position (3,8%).

Sur un autre registre, le classement mondial relatif à la sécurité alimentaire positionne, en 2021, l'Algérie à la première place en Afrique avec un indice de 63,9 (54^{ème} mondiale sur 113 pays) suivi de la Tunisie (62,7), le Maroc (62,5) et l'Égypte enfin (60,8). Pour mémoire, cet indice repose sur l'appréciation de plusieurs indicateurs dont l'accessibilité financière, la disponibilité, la sécurité des aliments, les ressources naturelles et la résilience.

Enfin, l'indice de la faim dans le monde (GHI) pour 2021 place l'Algérie en deuxième position en Afrique du Nord avec un score de 6,5, précédée par le Tunisie (6,1) et suivie par le Maroc avec 3 points d'écart (9,2) et en quatrième position l'Égypte avec un score encore plus lourd de 12,3. C'est donc dire à quel point aucun de ces classements, pourtant élaborés par des institutions aussi sérieuses que l'ONU, ne corrobore le classement mondial de la misère basé sur l'indice de Steve H. HANKE. La présente contribution n'avait d'autres visées que de démontrer que la méthode adoptée par HANKE pour établir, pour chaque pays, un indice de la misère a eu recours à des paramètres peu pertinents, parce que livrés à l'état brut. Cependant, connaissant le profil politique de l'auteur, ainsi que son parcours professionnel, il apparaît clair que l'approche est délibérée. L'auteur n'a eu recours, par conviction idéologique, qu'à des indicateurs relevant de l'orthodoxie financière chère aux capitalistes, taux d'intérêt, taux de chômage, PIB etc... Hanke considère d'embellie que seul le niveau de croissance est à même de constituer un indicateur du degré de misère dans un pays. Mais dans la réalité, combien sont-ils ces pays qui, à force d'orthodoxie financière, de restrictions budgétaires, de désengagement des États de tous les soutiens sociaux, ont pu se hisser au niveau de pays émergents, voire même de pays développés économiquement, en laissant sur le carreau des pans entiers de leurs ressortissants.

*Ingénieur en Aménagement du territoire Spécialisé en développement local

LA MUTUELLE AMANA

**L'idéal
pour les salariés,
commerçants,
artisans ou chefs
d'entreprises**



La compagnie d'assurances Amana a lancé plusieurs services dans le cadre de l'assurance des particuliers, des familles, des travailleurs et des travailleurs libéraux en adoptant la formule d'assurance mutuelle. La mutuelle AMANA permet d'indemniser les médicaments non remboursables auprès de la Caisse de Sécurité Sociale, et même les frais de soins, que ce soit des examens médicaux ou de radiographies, voire même de lunettes et de soins dentaires. Selon les explications données par Allaoua Benkhelil, un cadre à la compagnie d'assurances Amana, dans une déclaration au journal Le Maghreb, en marge des journées portes ouvertes organisées au Centre international de la presse, les 6 et 7 juin 2023, " la compagnie d'assurances AMANA fournit des services d'assurance même aux artisans et les fonctionnaires libres même s'ils ne sont pas affiliés à la CNAS, ou CASNOS, et le client peut souscrire directement en ligne, grâce à la plateforme de amana, ainsi que le remboursement des médicaments ", a fait savoir Benkhelil. L'intervenant a expliqué que la formule qu'Amana propose à ses clients des services adaptés, selon les besoins et les capacités financières de l'assuré. " Il n'y a pas de différence entre une mutuelle santé et une assurance santé dès que nous parlons de solution santé, les deux termes sont interchangeable. Que vous soyez salariés, commerçants, artisans ou chefs d'entreprises... vous pouvez bénéficier, vous et votre famille, de l'assurance santé Amana à travers ses différentes offres ", a déclaré Allaoua Benkhelil. De son côté, Hocine Gounane, spécialiste du marketing à la compagnie d'assurance Amana, a confirmé : Ce dernier fournit ses services via Internet, via la plateforme numérique pour les clients, où tous les assurés peuvent souscrire à toute formule d'assurance qu'ils jugent appropriée pour eux. Gounane, a expliqué que la société Amana accorde des privilèges et des prix différentiels aux institutions qui veulent sécuriser leurs travailleurs, et que ces institutions bénéficieront de ce processus dans le cadre de leurs transactions fiscales. " vos dépenses de santé ne sont pas entièrement remboursées par la CNAS / CASNOS, une assurance santé vous permet de couvrir les frais qui restent à votre charge, en totalité ou en partie, en fonction de l'offre choisie ", a-t-il fait savoir.

Hamza B.

EL MOUDJAHID

PROJETS D'INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE :

Signes encourageants

L'Algérie vient d'engager d'importantes réformes répondant aux attentes des investisseurs désireux de créer de nouvelles entreprises. De nombreux textes juridiques ont fait l'objet de modification, afin de les adapter aux nouvelles réalités économiques.

La loi n°18-22 relative à l'investissement représente le cadre juridique adéquat pour les investisseurs, tant nationaux qu'étrangers.

Les conditions de l'investissement sont précisées particulièrement par rapport aux investisseurs étrangers. Les IDE sont largement privilégiés dans la nouvelle réglementation dès lors que plusieurs contraintes ont été levées. S'ajoute à cela, l'octroi aux investisseurs étrangers d'avantages importants, comme l'accès au foncier industriel et des exonérations fiscales ainsi que le droit du rapatriement des bénéfices et dividendes en devises vers le pays d'origine.

L'attractivité du territoire



national pour attirer le plus d'investisseurs étrangers est nettement meilleure au regard des avantages qu'offrent les infrastructures et autres équipements dont ont besoin les sociétés. Si pour les investisseurs il est important de transférer leurs bénéfices vers le pays d'origine, le capital initial étant libellé en monnaie étrangère, en revanche, pour la partie algérienne, il est important de bénéficier d'un transfert de savoir-faire et de compétences. La création de nouveaux postes de travail ainsi que la contribution à la densification du tissu industriel figurent également parmi les attentes les avantages à tirer de chaque investissement. Par ailleurs, il est question d'intégrer les chaînes de valeur mondiales ou régionales

qui ouvriront des perspectives en termes d'exportations hors hydrocarbures. D'ores et déjà, plusieurs investisseurs étrangers de Chine, de Turquie ou du Qatar ont lancé des projets dans différents secteurs d'activités. Des accords de partenariat sont attendus avec l'Italie et le Portugal.

La conjoncture économique actuelle est en tout cas favorable à l'investissement, et il existe de nombreuses opportunités pour faire des affaires en Algérie. Sur le nombre de projets d'investissement enregistrés par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), le conseiller expert international auprès de l'ordre mondial des experts internationaux à Genève, Suisse, Mustapha Mazouz, estime inté-

ressante l'augmentation significative des projets d'investissement qui sont passés de 1.877 projets en 2021 à 2.318 pour les 7 mois de novembre 2022 à mai 2023. Cette "hausse significative de plus de 300% en rapportant les sept mois de 2022/2023 au 12 mois de 2021 est un excellent indice du climat de confiance prévalant sur les champs des affaires en Algérie", a-t-il commenté. Néanmoins, dit-il, "il faut signaler que les investissements des capitaux étrangers comptent pour moins de 2% du nombre de projets d'investissement initiés, ce qui est très en deçà des attentes". Seulement, "c'est tout à fait compréhensible dans un environnement mondial récessif", a-t-il analysé.

RISQUES DE CYBERATTAQUES SUR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Les experts plaident pour une cyberdéfense adaptée

A mesure que nous entrons dans une nouvelle ère avec encore plus de cyberattaques soutenues et menées le plus souvent par des parties étrangères hostiles à l'Algérie, on est en droit de se demander si nos institutions sont suffisamment bien loties en systèmes de cybersécurité pour lutter contre cette menace immédiate. Mais aussi pour définir la responsabilité de l'attaque et ainsi mieux orienter leur riposte, sachant que la cyberattaque a le potentiel de faire des ravages sur les systèmes d'information. S'il y a, aujourd'hui, urgence à agir pour renforcer la résilience de la cybersécurité des différents secteurs, il n'en demeure pas moins que le risque zéro n'existe pas. Selon Ali Belkhiri, expert en intelligence artificielle et enseignant à l'École supérieure d'informatique à Alger, «on n'est jamais bien sécurisé dans ce contexte de guerre électronique puisqu'il y a toujours des failles que les hackers pourraient exploiter pour aiguïser leurs attaques». Ces déficiences sont, a-t-il expliqué, «souvent liées aux systèmes d'exploitation, aux logiciels utilisés et aux sites d'hébergement». Il faut savoir, a-t-il assuré, que «même les

attaques sont en constante évolution et changent régulièrement, si bien qu'il est parfois difficile d'être à jour devant des hackers qui sont aux aguets pour détecter les nouvelles failles et travailler sur des méthodes d'attaques beaucoup plus puissantes». Certes, a soutenu Belkhiri, également enseignant à l'École supérieure d'aéronautique et d'espace France, «les sites de nos institutions stratégiques sont bien protégés, mais c'est une guerre continue et en perpétuelle mutation et il va falloir régulièrement adapter nos systèmes de cyberdéfense». Pour atteindre cet objectif, il a recommandé de «renforcer la formation de l'ensemble des utilisateurs des systèmes d'information au niveau des institutions stratégiques et renouveler les logiciels dont les Windows qui sont régulièrement mis à jour avec des corrections». Il a expliqué que «le cybercriminel est souvent à la recherche d'une vulnérabilité dans une application ou dans la configuration du réseau pour s'infiltrer dans l'entreprise et y installer un logiciel malveillant et compromettre sa cible». «Nous avons, a-t-il attesté, de grandes écoles qui forment des spécialistes en informatique, en cybersécurité et en sécurité des systèmes d'information qu'il va falloir

mettre continuellement à jour pour pouvoir riposter efficacement en cas d'attaque et suivant l'évolution des ransomwares.» Et dans certains cas, a-t-il recommandé, «il faut agir en partenariat avec des spécialistes internationaux de la sécurité informatique». «Il faut travailler sur l'hébergement local de nos sites pour prévenir certains risques de sécurité, même s'ils ne sont pas totalement éliminés», a-t-il certifié. Car, a-t-il précisé, «des cyberattaques touchent au système d'information de l'entreprise de manière globale». «Il n'est, donc, pas étonnant de voir de grandes entreprises américaines qui travaillent dans le domaine de la cybersécurité attaquées comme ce fut le cas l'année dernière où elles ont subi des dégâts importants», a-t-il souligné.

LA VIGILANCE EST DE MISE

Pour Abdelkader Soufi, spécialiste des questions stratégiques et sécuritaires, «l'attaque exceptionnelle qu'a subie dernièrement le site de l'APS montre à quel point les nouvelles guerres sont invisibles et dangereuses». Les cyberattaques sont, a-t-il souligné, «quotidiennes sur l'ensemble des sites algériens qui arrivent à contrecarrer cette

menace grâce à un système de cyberdéfense puissant à même de répondre à ce type d'attaque». Néanmoins, a-t-il plaidé, «la vigilance demeure de mise et le développement d'un système de défense adapté aux évolutions technologiques est toujours nécessaire». Et d'ajouter : «La technologie est en constante évolution et les attaques s'alignent et suivent le rythme de cette même mutation.» «La stratégie mise en place entre ainsi dans le cadre de la défense nationale qui permet de mettre en échec toutes les attaques», a-t-il indiqué, affirmant que «nos institutions sont conscientes de l'importance des systèmes de cyberdéfense et de cybersécurité». D'ailleurs, a estimé l'expert, «sans les bons mécanismes de défense qui ont permis de déjouer ces attaques, on aurait subi beaucoup de dégâts. Ce qui n'est pas le cas». Et de faire remarquer que «ces attaques demeurent, néanmoins, virulentes, dangereuses et progressivement mutantes. Elles touchent tous les pays, y compris les grandes puissances, c'est pourquoi il faut un excellent système de défense et une ressource humaine capable de répondre à ce type de menace».

■ Assia Boucetta

TRANSFERT DE FONDS PAR LA DIASPORA ALGÉRIENNE

Légère augmentation

LA VALEUR DES TRANSFERTS D'ARGENT DES ALGÉRIENS DE L'ÉTRANGER vers le pays au cours de l'année dernière s'est élevée à environ 1,82 milliard de dollars, selon les estimations publiées récemment par la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour la connaissance sur la migration et le développement (Knomad).

Le niveau des envois de la diaspora algérienne, soulignent les mêmes organismes demeure faible en dépit d'une légère hausse ces trois dernières années. Il ne représente que 1,1% du produit intérieur brut (PIB), en comparaison avec d'autres pays de la région empruntant les voies officielles et bancaires. Selon le Knomad, les transferts d'argent en 2021 s'élevaient à 1,759 milliard de dollars, soit une augmentation de 3,5% par rapport à l'année 2020. Au total, les transferts au cours des trois dernières années (2020-2021-2022) sont estimés à 5,38 milliards de dollars. Ce faible volume s'explique, selon l'analyste économique et financier Mahfoud Kaoubi, par «le régime du taux de change qui demeure peu incitatif».

Il faut savoir, explique-t-il, que «les statistiques reprennent le plus souvent les montants qui sont transférés officiellement par le canal bancaire, et comme le taux de change officiel est nettement inférieur à celui pratiqué au niveau du marché parallèle, une bonne partie de la diaspora préfère procéder aux opérations de change sur des circuits non officiels». Et ces derniers, dit-il, «échappent complètement aux statistiques, il est donc difficile d'évaluer avec exactitude les montants transférés». De ce fait, ajoute l'analyste financier, «on ne peut pas dire que la diaspora ne transfère pas de la devise, sachant que le comportement des Algériens établis à l'étranger est le même que celui des personnes des autres nationalités». Selon Kaoubi, les chiffres fournis par les différents organismes africains placent les émigrés originaires de l'Afrique du



Nord en haut du podium en termes des montants de devises transférés vers leurs pays d'origine. Ainsi, renchérit-il, «les envois de fonds de la diaspora algérienne vers le pays seraient certainement plus importants que ceux répertoriés par la Banque mondiale, du fait que beaucoup passent par le circuit informel pour conclure leurs envois». Et de poursuivre : «Nous avons une importante population active à l'étranger qui reste attachée à son pays. Mais le régime du taux de change officiel présente un important décalage avec celui pratiqué sur le marché parallèle, c'est pourquoi beaucoup préfèrent contourner le canal officiel qui présente des chiffres dérisoires par rapport aux sommes réelles qui auraient été transférées.» Toutefois, estime l'économiste, le montant des transferts de devises de l'émigration ne reflète pas le poids économique et les capacités de la communauté algérienne établie à l'étranger, d'où la nécessité de se rapprocher du taux de change réel. Pour lui, «la réforme de ce régime s'avère impérative pour avoir une meilleure visibilité et parler d'un prix unifié, car, sans ce changement, ce décalage demeurera et présentera des chiffres peu probants qui ne reflètent guère la réalité».

La loi de finances de 2020 a, faut-il le rappeler, autorisé les citoyens algériens à transporter 5.000 euros, ou le montant équivalent dans une autre devise, lorsqu'ils entrent ou sortent du territoire sans déclaration en douane. A la question de savoir si la présence d'un réseau bancaire algérien à l'étranger pourrait booster cette activité, l'économiste préfère qualifier ce facteur d'«auxiliaire» même s'il est vrai, dit-il, que «lorsqu'on dispose d'agences bancaires à l'étranger, cela est à même d'améliorer l'opération des transferts de la devise vers le pays». Kaoubi affirme de nouveau que «seule une réforme du régime de change permettra au pays de bénéficier d'une source de devises non négligeable dont le montant des transferts pourrait atteindre facilement les 4 milliards de dollars». «L'exploitation du circuit officiel permet de donner de la traçabilité et d'injecter utilement les sommes transférées dans la sphère économique», précise-t-il. Et permettra aux banques, conclut-il, de «disposer d'une plus importante liquidité et d'absorber une grande part du marché parallèle qui ne s'inscrit pas dans la logique d'une dynamique économique».

■ **Assia Boucetta**

LAAZIZ FAÏD À PROPOS DU PROJET DE LOI SUR LES DOUANES «*Le secteur va connaître une révolution*»

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a souligné mardi dernier que ce nouveau cadre législatif visait à renforcer la lutte contre toutes formes de crimes et de fléaux économiques, dont la contrebande et, notamment, la surfacturation...

Le ministre a précisé que le nouveau projet de loi sur les douanes «est en cours d'examen» au niveau du ministère des Finances, pour être soumis au gouvernement, puis en Conseil des ministres, avant d'être présenté aux deux chambres du Parlement. Faïd a aussi indiqué que la révision de la loi sur les douanes «visait à s'adapter aux dispositions de la nouvelle loi sur les investissements», et également sur le nouveau système de données qui «sera lancé bientôt». Selon le ministre, l'élaboration du nouveau projet de loi sur les douanes, prévoit «plusieurs mesures» visant à «améliorer la prise en charge» des opérateurs économiques et à «renforcer la protection de l'économie nationale» dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail et d'inspection au siège de la Direction générale des douanes (DGD). Faïd a affirmé que cette visite a permis de «s'enquérir de la mouture du nouvel organigramme de la DGD, de l'amélioration des conditions de travail des douaniers et de la révision des statuts de ce corps constitué dans le cadre de la Fonction publique». Faïd a incité cette dernière à «consolider et à renforcer le système législatif et organisationnel, et de mettre en œuvre les standards et les normes internationaux cités dans les accords signés par notre pays». Il a mis en exergue aussi l'importance du travail pour «l'adaptation de la structure des services externes» par une présence géographique flexible et évolutive, et pour la mise à jour, la modernisation et le professionnalisme de la gestion des res-



sources humaines, ainsi que la promotion de l'éthique de la profession, et le renforcement du contrôle interne anticipé et préventif, et la «création de portails fonctionnels et opérationnels» avec les établissements intervenant dans le commerce international». Parmi les procédures à mettre en priorité au niveau de la Direction générale des douanes, le ministre, a précisé «la mise en place d'un nouveau système informatique global, la numérisation de la plupart des activités douanières, la lutte contre les fausses déclarations, notamment la surfacturation à l'importation». Faïd a mis l'accent sur la nécessité de «faciliter les procédures douanières» et d'«assurer le bon accueil des voyageurs» au niveau des postes frontaliers, relevant que le nouveau système informatique en cours d'élabora-

tion pour numériser les activités douanières «apportera davantage de facilitations à la majorité des transactions douanières». Le ministre a appelé tous les services à «coopérer avec les services des Douanes dans le cadre d'une démarche de partage en vue de faciliter et rationaliser les procédures douanières» et relevé l'importance du «bon accueil» et la «rapidité des prestations de transactions douanières» en vue de garantir «le bon fonctionnement de la saison estivale», Faïd a mis l'accent sur l'importance de la lutte contre les crimes liés au change. Le ministre a relevé que le nouveau système informatique en cours pour numériser la majorité des activités douanières «devra opérer une révolution dans le secteur des Douanes dans les mois à venir».

M.T

PLUSIEURS DOUANIERS ARRÊTÉS AU PORT D'ALGER

Le ver sortira du fruit...

Le coup de filet mené par les services de sécurité qui ont procédé à l'arrestation de plusieurs dizaines de douaniers au port d'Alger vient révéler beaucoup d'éléments de la lutte anticorruption de la Nouvelle Algérie.

Toujours spectaculaires, les opérations mains propres dans les institutions défraient la chronique en prouvant à chaque fois que la pratique de la corruption et autres malversations sont rejetées par l'État comme un corps étranger dans l'organisme humain.

LES RIPOUX RATTRAPÉS

Il y a quelques jours, l'arrestation de plusieurs dizaines de douaniers exerçant au port d'Alger, a eu ses répercussions qui ne peuvent qu'être bénéfiques pour le pays. C'est à la fois un nouvel épisode de la bataille contre l'impunité en général mais aussi une victoire des défenseurs de l'économie nationale contre les ripoux, entendre les fonctionnaires qui trahissent le serment de servir et protéger le pays. Selon des sources dignes de foi, ce vaste coup de filet, supervisé bien entendu par la justice, a vu participer des douaniers honnêtes qui ont coopéré afin de neutraliser les brebis galeuses. En effet, le ver étant dans le fruit, c'est toujours grâce à la conscience de patriotes intègres que les plans élaborés des tricheurs sont déjoués par les enquêteurs expérimentés et méticuleux.

DES MILLIARDS À LA CLÉ

En l'occurrence, au port d'Alger, l'affaire concerne une "Une fraude à hauteur de centaines de milliards de centimes" selon les premiers communiqués. Des sommes faramineuses détournées dans le cadre de "l'importation de voitures de luxe (Lamborghini, Porsche, Mercedes, etc.) qui ont été dédouanées en contournant les dispositions de l'article 16 du

code des douanes" d'après plusieurs sources concordantes. Fausse factures, écarts par rapport à la valeur argus des véhicules dans l'estimation des taxes diverses... mille subterfuges pour saigner le trésor public au profit de fonctionnaires indéliçats et de corrupteurs. D'autres acteurs de la fraude ont été appréhendés dont une douzaine d'agents de transit "accusés de diverses infractions, telles que violation de la législation douanière, le gonflement de factures, l'évasion fiscale, l'abus de fonction à but contraire à la loi, l'acceptation de pots-de-vin..."

ÉTAT DE DROIT

Les mis en cause devront donc répondre aux questions du juge d'instruction et risquent de lourdes peines prévues par le code pénal et les différents articles relatifs à la lutte anticorruption. On annonce par ailleurs que le directeur du port d'Alger et l'inspecteur général de la douane sont témoins et probablement partie civile dans cette procédure judiciaire qui neutralise une bande de malfaiteurs présumés qui n'auraient pas respecté le contrat de moralité et de probité lié à leur profession. Ainsi, sous l'autorité du premier magistrat du pays, Abdelmadjid Tebboune, les services de sécurité en collaboration avec le département de la Justice, réalisent une purge progressive et déterminée dans les rangs des fonctionnaires qui n'ont pas encore compris que les temps de la rapine collective et impuni sont révolus. Ces opérations mains propres n'ayant épargné aucune institution puisque de hauts gradés de l'institution militaire ou de la



DGSN ont aussi été jugés pour enrichissement illicite ces derniers mois, sans oublier des ministres incarcérés pour des motifs similaires. C'est le miracle Tebboune en Algérie : Nul n'est au-dessus de la loi. Avec toutefois, un soutien fort du président de la République à ces millions d'Algériens honnêtes qui accomplissent honorablement leur mission. Signes de la renaissance de l'État de droit. On aura noté à ce propos la visite d'inspection du ministre des Finances, Laaziz Faïd, aux

services de la Direction générale des Douanes à l'aéroport Houari Boumediène avant-hier qui a demandé à ce que l'institution facilite les procédures douanières et d'assurer le bon accueil des voyageurs au niveau des postes frontaliers. Une visite qui intervient alors que des douaniers de l'aéroport ont été aussi appréhendés pour des implications présumées dans le transfert illicite d'argent ou de quantité de cigarettes vers l'étranger.

Maya Loucif

وزير المالية يشدد على حسن استقبال المسافرين بالمعايير الحدودية السرعة في إنهاء المعاملات الجمركية

أكد وزير المالية، لعزیز فايد، على ضرورة تبسيط الإجراءات الجمركية وحسن استقبال المسافرين على مستوى المعابر الحدودية، مشيراً إلى أن النظام المعلوماتي الجديد، الجاري إعداده لرقمنة النشاطات الجمركية، سيضيف تسهيلات أكبر لجّل المعاملات الجمركية.

وجاء هذا خلال الزيارة التفقدية التي قادت الوزير إلى مصالح المديرية العامة للجمارك ب مطار هولري بومدين، بحضور المدير العام للجمارك، نور الدين خالدي، وخلال جولته التفقدية على مستوى النخطة الغربية للمطار، الذي يعتبر نقطة دخول وخروج رئيسية للمسافرين والبضائع، دعا السيد فايد جميع المصالح الفاعلة إلى "التعاون مع مصالح الجمارك في إطار نهج تشاركي بهدف تبسيط الإجراءات الجمركية ومقلتها وإزالة العقبات غير الضرورية". كما أبرز الوزير أهمية الاستقبال الجيد للمسافرين وحسن معاملتهم والسرعة في إنهاء المعاملات الجمركية، لضمان "حسن سير" موسم الاصطفاء، ولدى تلقيه شروحا حول نشاط مكتب التصريح بالعملة الصعبة على مستوى المطار، أكد فايد على أهمية مكاتحة الجرائم المتعلقة بالصرف، وفي سياق متصل، أشار الوزير إلى أن النظام المعلوماتي الجديد الجاري إعداده لرقمنة جل النشاطات الجمركية، "سيحدث ثورة في قطاع الجمارك خلال الأشهر القادمة"، ووقف فايد أيضا على بعض عمليات الحجر الذي أجريتها مصالح الجمارك هذا الأسبوع بالمطار، من بينها حجز 1500 علب من اللواد الصيدلانية في حقائب مسافر قادم من مطار إسطنبول (تركيا) كما تكنت مصالح الجمارك من حجز 800 علب من مواد شبه صيدلانية في حقائب مسافر قادم من دبي (الإمارات العربية المتحدة)، وكذا عمليات أخرى مكنت من حجز كميات معتبرة من مواد التجميل، العطور، الهواتف النقالة، السجائر، حليب الأطفال ومواد مدعمة (بودرة الحليب). وشملت قائمة المحجوزات أيضا كاميرات مراقبة طائرات بدون طيار (درون) احترازية، جهاز لكشف المعادن، بنادق صيد بحري، سيوف، بنادق تقليدية وأصفاد، وفي هذا الإطار، افتتم الوزير الفرصة للإشادة بـ"مهنية والتزام أعوان الجمارك"، بما يساهم في الحفاظ على المصالح الاقتصادية للبلاد وحماية المواطنين من المنتجات الهرية. وفي ختام الزيارة، عزج فايد على منطقة الشحن بالمطار، أين وقف على ظروف العمل على مستوى المصلحة، وأكد على اتخاذ إجراءات مستعجلة لتغيير مقرها بما يضمن توفير أحسن الظروف لمصالح الجمارك لتأدية مهامهم. من جهته، أوضح خلادي في تصريح صحفي على هامش الزيارة، أن هناك استعدادا كليا من طرف كل الإطارات من أجل راحة المسافر، لافتا إلى أن النظام المعلوماتي الجديد سيسمح بتسهيلات أكثر على جميع النواحي، مع لعية دورا هاما في الحفاظ على ممتلكات الحزينة العمومية.

لزي اي

لمكافحة الفساد

الافراج على قانون الصفقات العمومية الجديد قريبا

ينتظر أن يقدم وزير المالية، عزيز فايد، مشروع القانون الذي يحدد القواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية أمام لجنة المالية بالمجلس الشعبي الوطني، والذي يتكون من 111 مادة جاءت في 7 أبواب.

ق-و

ويهدف المشروع إلى تأطير أفضل للصفقات العمومية وإلى مراعاة التغييرات العميقة في الوضع الاقتصادي في البلاد، وهذا من خلال تعزيز كل من الإنتاج وأداء الإنتاج المحلي لاسيما المؤسسات الصغيرة أو الصغيرة جدا أو المؤسسات الناشئة الحاملة للعلامة والتي تقوم بأنواع مختلفة من النشاط. ويشير محور عرض الأسباب أن هذا المشروع يهدف لتعزيز استخدام الطاقات المتجددة التي تحمي البيئة والتنمية المستدامة، حيث تمنح الصفقات العمومية لاقتناء السلع والخدمات والدراسات والأشغال، سواء بموجب ميزانيات التسيير أو التجهيز والاستثمار.

وفيما يتعلق بالصفقات العمومية، فقد جاء في المشروع أن "الحكم الراشد مضمون بشكل خاص من خلال مراعاة المبادئ الأساسية التي تحكم الطلب العمومي"، حيث يتعلق الأمر بحرية الوصول إلى الطلب العمومي، المساواة في المعاملة بين المرشحين والشفافية في الإجراءات.

وتشمل الشروط اللازمة لتحقيق الأهداف السابقة الذكر - حسب المشروع- شقين إثنين وهما إنشاء إطار تشريعي وتنظيمي مناسب، وإنشاء قدرة مؤسساتية للتسيير الفعال.



على إنشاء هيئة لدى الوزير المكلف بالمالية، مختصة في مجال الصفقات العمومية ويتعلق الأمر بالمجلس الوطني للصفقات العمومية. ومن بين التحديثات الواردة على القانون المؤطر للصفقات العمومية إدراج الصحافة الإلكترونية ضمن أليات الإشهار للصفقات العمومية حيث جاء في المادة 46 من القسم الثاني المتعلق بشفافية الإجراءات التي تنص على أنه "يمكن اللجوء إلى الإشهار إلزاميا عن طريق النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي (ن ر ص م ع) وعن طريق الصحافة المكتوبة والصحافة الإلكترونية المعتمدة".

ق-و

تنفيذ الصفقة العمومية. وتم النص في مشروع القانون، وفي إطار مكافحة الفساد على "إعداد مدونة للأخلاقيات والسلوك المهني، من قبل الوزير المكلف بالمالية، موجهة إلى الأعوان والموظفين العموميين المشاركين في إبرام الصفقات العمومية وتنفيذها ومراقبتها، يططلعون على محتواها ويتعهدون باحترامها، كما يتعين على المتعامل المتعاقد توقيع التصريح بالنزاهة". وفي إطار رقمنة إجراءات الصفقات العمومية، تنشئ بوابة إلكترونية للصفقات العمومية، الذي يندرج في إطار الإرادة الرامية لرقمنة الحكومة والإدارة من جهة، وشفافية الإجراءات من جهة أخرى، وينص المشروع كذلك

وينص هذا المشروع على أن الدعوة للمنافسة يمكن إجراؤها وفقا لإجراءات الاستشارة أو طلبات العروض أو الإجراءات الخاصة، ويعتمد ذلك على مبلغ أو طبيعة الخدمة المراد إنجازها، كما يمكن تعريفها بالنسبة لشروط أو اعتبارات خاصة. كما ينص المشروع أيضا على استخدام الإجراء التفاوضي المباشر أو الإجراء التفاوضي بعد الاستشارة، دون دعوة شكلية للمنافسة في حالات استثنائية، وهي تحل محل التسميات الحالية التراضي البسيط والتراضي بعد الاستشارة، على التوالي، حيث يتوافق هذا التغيير مع الأهمية الكبرى للتفاوض في هذين الإجراءين ويمكن أن تتعلق المفاوضات بأسعار وشروط

فايد:

إحالة مشروع قانون الجمارك الجديد على وزارة المالية للدراسة

كشف وزير المالية لعزیز فايد، إحالة مشروع قانون الجمارك الجديد على وزارة المالية للدراسة، بعد أن أنهت أنواع العمل المتخصصة عملها في انتظار عرضه لاحقا على الحكومة، مشيرا إلى إمكانية فتح النقاش المتعلق حول مراجعة القانون الأساسي لهذه الفئة.

وأوضح فايد خلال زيارة عمل قادتة إلى مقر المديرية العامة للجمارك بالعاصمة، أن مشروع القانون الجديد للجمارك تضمن أحكاما لضمان التأطير اللازم لعمليات التجارة الخارجية وذلك لتبسيط إجراءات معالجة حركة الأشخاص والبضائع، وإدراج آليات لتأمين الحدود الوطنية وحماية الاقتصاد الوطني، مشيرا إلى مقترح أعوان فتح النقاش حول إعادة النظر في القانون الأساسي للجمارك الذي لم يطبق، مبديا تجاوبا مع الاقتراح. وأمر الوزير بتقليص مدة الجمركة بالنسبة للاستيراد، ومرافقة المستثمرين عند استيراد أو تصدير المواد الأولية والخدمات، مشيرا إلى أن مشروع رقمنة القطاع يتوفر على برمجيات جد متطورة تضمن تحسين الخدمة الجمركية وتقليص آجال وتكاليف معالجة ملفات الجمركة، وكذا تأمين بيانات التجارة الخارجية ومكافحة التهريب الجبائي والغش الجمركي. وطالب الوزير القطاع بالتفكير في برنامج إعادة بعث نشاطه ومهامه، يطبق بصفة تدريجية ويقيم دوريا لتحسين الخدمة العمومية وتحسين مناخ الأعمال ضمن برنامج الشراكة "جمارك - المؤسسة الاقتصادية"، مشيرا إلى أن الأمر يبقى مرتبطا بالتشريع والتنظيم محيط إدارة الجمارك. وكشفت المديرية العامة للجمارك، عن انطلاق النظام المعلوماتي الجديد للجمارك عبر 3 مكاتب برية، بحرية، وجوية نموذجية، في الخامس جويلية المقبل، قبل تعميمه في جانفي القادم، ويتعلق الأمر بالمركز البري الحدودي العيون بولاية الطارف، المطار الدولي هواري بومدين، وميناء الجزائر. من جهته ذكر نور الدين خالدي المدير العام للجمارك، أن النظام المعلوماتي الجديد يرمي إلى وضع قاعدة بيانات رقمية وثيقة تعتمد السلطات في تسطير التوجه الاقتصادي وتسهيل تأمين بيانات المبادلات التجارية الدولية، كما يسمح باعتماد نظام رقابي فعال لإضفاء الشفافية المطلوبة في معالجة هذه الملفات ومحاربة التهريب الجبائي الجمركي. وفي حديثه عن حصيلة عمل الجمارك لسنة 2022 جدد خالدي التذكير بتحصيل أكثر من 1100 مليار دينار كميلغ إجمالي للحقوق والرسوم الجمركية، إلى جانب حجز أكثر من 10 أطنان من الكيف المعالج، أكثر من 4 ملايين و800 ألف قرص مهلوس، وأكثر من 520 طن من المواد الغذائية المدعمة.

ق.و



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

⚡ Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger